

**Filieris**  
la santé en action



# Rapport annuel **2017**

CAISSE AUTONOME NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE  
DANS LES MINES

Gestionnaire de l'offre de santé filieris



**filieris.fr**



## SOMMAIRE

### 06 L'ANNEE 2017 EN SYNTHÈSE

### 08 ÉDITORIAUX

### 10 GOUVERNANCE

- > Le conseil d'administration
- > Les commissions
- > L'organigramme de la CANSSM

### 13 FILIERIS, LA SANTÉ EN ACTION

- > Maintenir l'offre de santé dans les territoires
- > Faciliter l'accès aux soins
- > Proposer un parcours de soins pertinent et fluide
- > Délivrer une médecine et un accompagnement de qualité
- > Garantir la pérennité de l'offre par une réduction des déficits

### 29 PROTECTION SOCIALE DES MINES : AU SERVICE DES AFFILIÉS

- > L'assurance maladie-maternité, accidents du travail et maladies professionnelles
- > La retraite
- > L'action sociale

### 35 DES ÉQUIPES ENGAGÉES DANS LE CHANGEMENT

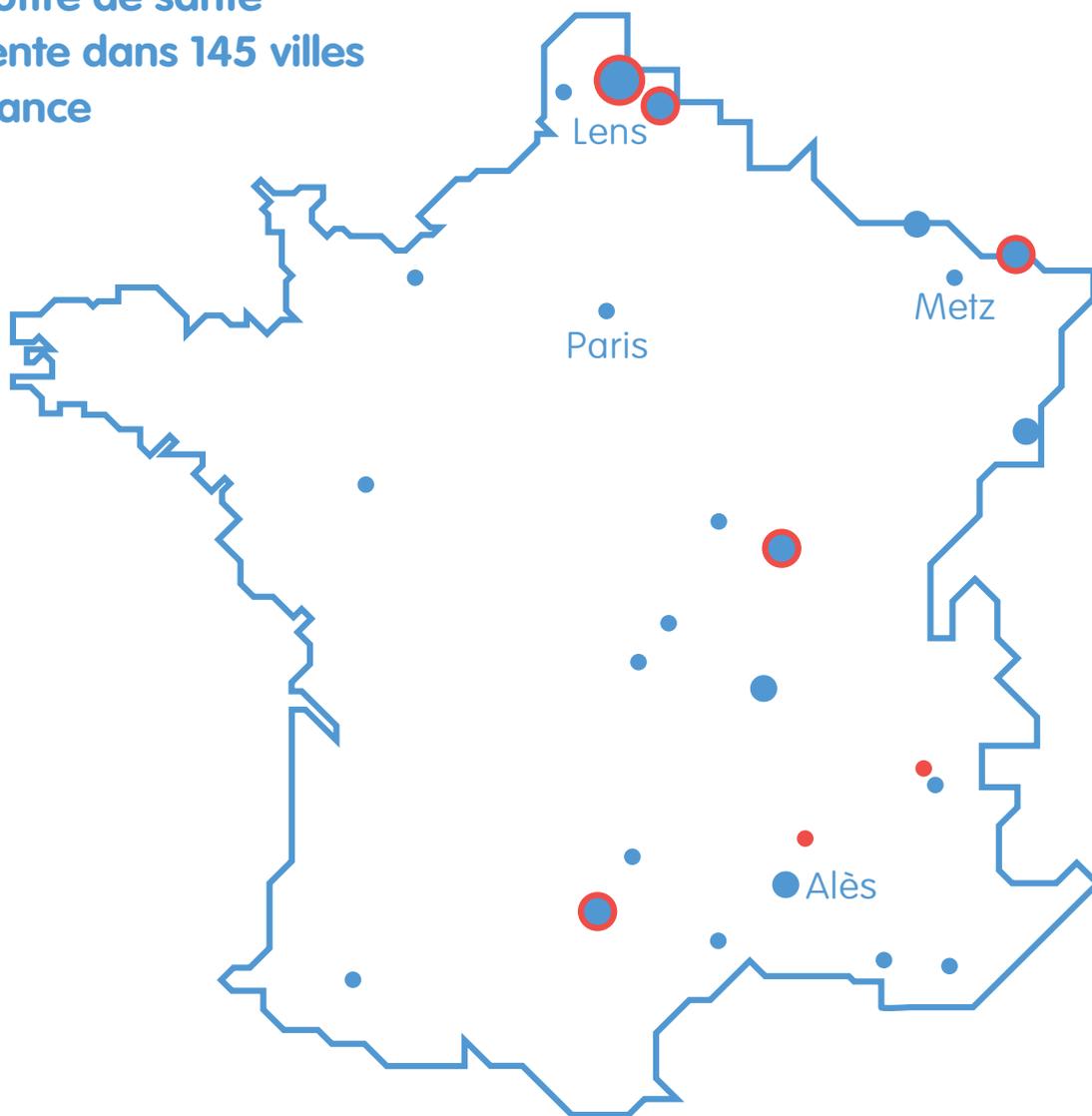
- > Des professionnels engagés
- > Une démarche active de GPEC
- > Un développement continu des compétences

### 40 ORGANISATION ET RÉSULTATS

- > Une organisation modernisée au service de l'offre de santé
- > Données financières

# UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ FORT DE SON HÉRITAGE MINIER

Une offre de santé  
présente dans 145 villes  
en France



- De 1 à 9 implantations \*
- De 10 à 20 implantations
- Plus de 30 implantations
- Établissement

## SANTÉ AMBULATOIRE

Médecine générale et spécialisée, soins infirmiers, centres de santé dentaire, laboratoire de biologie médicale, kinésithérapie, prévention et santé publique

## ÉTABLISSEMENTS

Ehpad, établissements de santé (SSR, USLD, réhabilitation respiratoire), résidence services, résidences autonomie

## AIDE ET SOINS À DOMICILE

Aide à domicile, soins infirmiers à domicile, équipes spécialisées Alzheimer

## SERVICES

Matériel médical, magasins d'optique

\* Pour les centres de santé, hors consultations secondaires et annexes

# AU SERVICE DES PATIENTS ET DES TERRITOIRES

## Chiffres clés au 31/12/2017

**4 681** collaborateurs

### La protection sociale des mines

**119 162** affiliés maladie – AT/MP

**256 105** retraités

**1,42 Md€** de prestations versées au titre de la retraite

**1,01 Md€** de prestations versées en maladie

**267 M€** de prestations versées au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles

**58,5 M€** de dépenses au titre du Budget national d'action sanitaire et sociale

### L'offre de soins Filiéris

**173 000** patients en médecine générale

**1,031 million** d'actes en médecine générale

**46 000** patients en soins infirmiers dans les centres de santé

**1,986 million** d'actes infirmiers en centres de santé

**8 590** clients de l'aide à domicile

### Les structures

**138** centres de santé, dont 124 centres de santé polyvalents, médicaux et infirmiers et 14 centres dentaires

**24** établissements sanitaires et médico-sociaux dont 3 unités de soins de longue durée (ULSD) et 6 Ehpad

**1 599** lits et places dans l'ensemble des établissements, dont 376 en Ehpad

**1** laboratoire de biologie médicale

**36** pharmacies

**1** service de vente et de location de matériel médical

**7** magasins d'optique

**16** services de soins infirmiers à domicile (1 615 places)

**2** services d'aide à la personne ou services polyvalents et de soins à domicile



# Engagés pour chacun de nos affiliés et de nos patients



## La santé en action

La CANSSM, Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, a été créée en 1946 pour assurer la gestion du régime spécial de sécurité sociale des mines. Elle est placée sous la tutelle des ministères respectivement chargés de la Sécurité sociale et du Budget.

A proximité des principaux puits de mines, elle a installé un réseau de professionnels de santé, autrefois réservés aux mineurs et à leur famille.

Les mines françaises étant désormais fermées, la CANSSM dédie son savoir-faire et l'expertise de ses soignants à tous les patients, au travers de son offre de santé Filieris.

La CANSSM renouvelle ainsi les liens profonds qui l'unissent à tous les habitants des anciens bassins miniers en leur apportant la couverture médicale qui, sans elle, risquerait de leur faire défaut.

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée avec l'Etat pour la période 2014-2017, la CANSSM veille aujourd'hui à l'adaptation de son offre de santé Filieris dans une logique de territoires, de santé publique et de performance économique et supervise la délégation de gestion des prestations de Sécurité sociale du régime minier.

Elle a pour ambition de permettre à chaque patient d'accéder facilement aux soins, d'être suivi avec attention grâce à une relation qui privilégie le dialogue, de bénéficier d'un parcours de soins plus fluide et donc plus efficace.

Sur les territoires où elle est historiquement implantée, la CANSSM met en place des équipes pour proposer à tout patient des soins, des services, de l'accompagnement, de la prévention et une attention particulière pour chacun. Ainsi, au-delà de son strict rôle médical, elle agit avec les autres acteurs locaux pour le bien-vivre dans les territoires.

Attachée à ses missions historiques, aujourd'hui déléguées ou transférées à ses partenaires, la CANSSM veille également, grâce à leur collaboration active, à la bonne qualité du service opérée par ces derniers au bénéfice de ses affiliés miniers.

Ainsi, partout et pour tous, la CANSSM maintient des valeurs issues de son héritage minier : la solidarité, la qualité des soins, le travail de prévention des maladies, le suivi attentif.

# L'année 2017 en synthèse



> Lancement de l'expérimentation de prise de rendez-vous en ligne dans le Nord



> Ouverture d'un appartement thérapeutique à l'hôpital Filieris de Freyming-Merlebach (57)  
> Signature d'un nouvel accord GPEC

> Début du déploiement du nouveau SIRH (système d'information des ressources humaines)

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

> Ouverture du centre de santé de Wittenheim (68), issu d'un regroupement



> Nomination de Gilles de Lacaussade à la direction générale de la CANSSM

> Accueil du premier patient au sein du nouveau service de jour pédiatrique de l'hôpital Filieris de Freyming-Merlebach  
> Ouverture de la page Carrières LinkedIn Filieris



# ÉDITO

Le régime de protection sociale des mines a, dès l'origine, proposé aux mineurs et à leurs familles, outre des prestations de sécurité sociale, un suivi de santé complet, entièrement pris en charge, au sein de ses dispensaires.

Organisme de sécurité sociale, la CANSSM a ainsi la particularité d'être également un offreur de soins. Le régime repose donc sur deux piliers.

Mais, au fil du temps, cette activité de soins est devenue le cœur de son activité. Car il s'est agi d'adapter son offre de santé aux besoins actuels et d'en faire bénéficier le plus grand nombre. Cette transformation est conduite en prenant appui sur les valeurs héritées du régime minier.

Les efforts fournis ces dernières années sont remarquables. En 2017, les résultats sont là, avec une offre de santé de qualité, des performances qui s'améliorent, un ancrage territorial fort grâce au développement de stratégies sanitaires et de proximité définies avec les acteurs des territoires.

Cette activité aujourd'hui essentielle de soins et d'accompagnement des patients ne saurait conduire à négliger la mission de protection sociale qui implique de veiller au respect des droits des affiliés miniers qui s'exercent désormais dans le cadre des gestions déléguées ou transférées à ses partenaires. Cette attention aux deux piliers du régime est gage de la solidité de l'édifice.

À l'instar de mon prédécesseur, Alain Vasselle, je ne doute pas que la qualité du service rendu à ce titre sera maintenue à son meilleur niveau.

Alors que nous travaillons à l'élaboration de notre prochaine convention d'objectifs et de gestion pour la période 2018-2021, je tiens à remercier les équipes de la CANSSM, mais aussi de nos partenaires, pour les efforts accomplis et les résultats obtenus. Ils sont autant d'atouts qui nous permettront de poursuivre nos missions, si importantes pour le bien vivre des habitants des territoires où nous sommes présents.

## Organisme de protection sociale et offreur de santé

**Philippe Georges**

*Président du conseil d'administration*





## Une transformation en profondeur

**Gilles de Lacaussade**  
*Directeur général*

Tout au long de l'année 2017, l'ensemble des personnels de la CANSSM s'est mobilisé pour remplir ses missions au service des affiliés et poursuivre la modernisation de notre offre de santé Filiaris en œuvrant à son adaptation aux besoins des territoires et de leur population, dans un contexte d'ouverture de plus en plus grande.

Cette année, qui était la dernière de la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017, a conforté la transformation en profondeur de la CANSSM. Le déficit de l'offre de santé s'est réduit.

Je souhaite saluer l'action ambitieuse et volontaire de mes prédécesseurs, et tout particulièrement de Laurent Habert à qui j'ai succédé en octobre 2017.

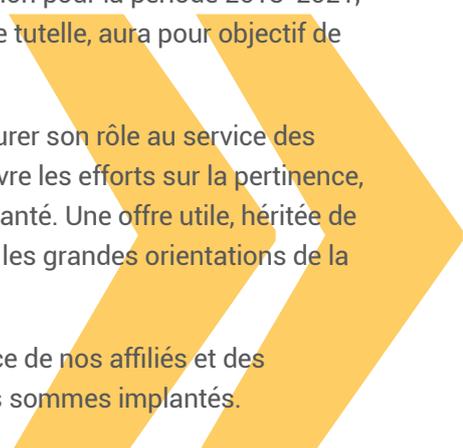
Concrètement, l'année 2017, ce sont de nombreuses réalisations : des ouvertures de services comme à l'établissement de Freyming-Merlebach, un nouveau centre de santé à Montceau-les-Mines, des évolutions d'organisations, des travaux qui s'achèvent comme, par exemple, la transformation de la résidence autonomie Joseph Porebski en Ehpad, dans le Pas-de-Calais.

Ce sont aussi des fonctions supports alignées sur les besoins d'une offre de santé qui se modernise : de nouveaux systèmes d'information favorisant l'exercice regroupé des professionnels de santé, des procédures d'achats plus performantes, une gestion active du patrimoine immobilier, un accompagnement des ressources humaines avec le déploiement de la GPEC. Dans le même temps, nous avons rempli pleinement nos missions traditionnelles au service des affiliés du régime.

La prochaine convention d'objectifs et de gestion pour la période 2018-2021, en cours de discussion avec nos ministères de tutelle, aura pour objectif de poursuivre la transformation engagée.

Il s'agira, pour la CANSSM, de continuer à assurer son rôle au service des mineurs et de leurs ayants-droit et de poursuivre les efforts sur la pertinence, la qualité et la performance de notre offre de santé. Une offre utile, héritée de notre passé minier, aujourd'hui en phase avec les grandes orientations de la Stratégie nationale de santé.

Tel est le défi que nous allons relever au service de nos affiliés et des populations des territoires dans lesquels nous sommes implantés.



# GOUVERNANCE

## Le conseil d'administration

COMPOSITION AU 26 AVRIL 2018 / 4 RÉUNIONS ANNUELLES



➤ **Président**  
**Philippe GEORGES**

➤ **Vice-présidents :**  
**Dominique DIAGO (FO)**  
**Salvatore DI ROSA (CFDT)**  
**Michel REGEREAU (ANGDM)**  
**Michel PASCAL (ANGDM)**

### ➤ REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS

#### CGT

##### Titulaires

Richard CAUDY  
Bernard COSTE  
Raymond FRACKOWIAK

##### Suppléants

Jean-Paul BOYER  
Michel EIDENSCHENCK  
Hervé SABBA

#### CFDT

##### Titulaires

Jean-Claude SCHWARTZ  
Mohamed DRICI  
Salvatore DI ROSA

##### Suppléants

Roger SAUER  
Monique WENNER  
Monique DAYDE

#### FO

##### Titulaires

Dominique DIAGO  
Joëlle LIEBHARDT  
Jean-Pierre DAMM

##### Suppléants

Gilles DUFOUR  
Marie-Pierre MATHON  
Joël BIGOURD

#### CFTC

##### Titulaires

Eric GROH  
Gilbert LECHARDEUR  
Georges PINA

##### Suppléants

Kurt SCHIRLE  
Serge BOULINGUEZ  
Robert JUTKOWIAK

#### CFE/CGC

##### Titulaires

Alain CUVILLIER  
Francis CAYEN  
Daniel GOSSET

##### Suppléants

Daniel BROGNIART  
Pierre KOPPAL  
Roger COLONEL

### ➤ REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS ET ANCIENS EXPLOITANTS – ANGDM

##### Titulaires

Michel REGEREAU  
Michel PASCAL  
Philippe SELLIER  
Léon VALIN  
Céline SCHUMPP  
Christian ROUGIER  
Isabelle BITOUZET  
Sylvain DUDA

##### Suppléants

Eric SZYM CZAK  
Valérie BARRIERE-DUPOUIS  
Serge SPROCQ  
Anne-Laure CABOCEL  
Fabienne BARDIN  
Joïc BERTHAUD  
Claude PERUSSEL  
Karine ARTHUR

### ➤ PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Mohamed ABDELATIF  
Agnès PLASSART  
Jean-Marie SPAETH  
Jean-Dominique TORTUYAUX

### ➤ REPRÉSENTANTS DE LA CNAM

##### Titulaires

William GARDEY  
Jocelyne MARMANDE

##### Suppléants

Yves LAQUEILLE  
Stéphane BERNADELLO

### ➤ REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

#### CGT

##### Titulaire

Karen ROSSI

##### Suppléant

Patrick SARRIEU

#### FO

##### Titulaire

Pierre SELIN

##### Suppléant

Christine AMADU

### ➤ COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

#### Direction de la Sécurité sociale

##### Titulaire

Armelle BEUNARDEAU

##### Suppléant

Maurice ALLARD

#### Direction du Budget

##### Titulaire

Philippe BRIARD

##### Suppléant

Florent URO

#### Représentant du Ministre chargé des mines

Catherine AUFFRET, Direction de l'Energie

# Les commissions

## COMMISSION DE L'OFFRE DE SANTÉ ET DE SOINS 5 RÉUNIONS ANNUELLES

**Président :**  
Richard CAUDY

**Vice-président :**  
Daniel GOSSET

### Représentants des affiliés

#### Titulaires

Gilbert LECHARDEUR  
Dominique DIAGO  
Daniel GOSSET  
Richard CAUDY  
Roger SAUER

#### Suppléants

Eric GROH  
Gilles DUFOUR  
Francis CAYEN  
Bernard COSTE  
Monique WENNER

### Représentants des exploitants (ANGDM)

#### Titulaires

Isabelle BITOUZET  
Claude PERUSSEL  
Léon VALIN  
Christian ROUGIER  
Sylvain DUDA

#### Suppléants

Karine ARTHUR  
Fabienne BARDIN  
Philippe SELLIER  
Joïc BERTHAUD  
Céline SCHUMPP

### Personnes qualifiées

#### Titulaire

Mohamed ABDELATIF

#### Suppléant

Jean-Dominique TORTUYAUX

### Représentants de la CNAM

#### Titulaire

Jocelyne MARMANDE

#### Suppléant

Stéphane BERNARDELLI

## COMMISSION DE GESTION 5 RÉUNIONS ANNUELLES

**Président :**  
Eric GROH

**Vice-présidente :**  
Marie-Paule MATHON

### Représentants des affiliés

#### Titulaires

Eric GROH  
Marie-Paule MATHON  
Alain CUVILLIER  
Michel EIDENSCHENCK  
Salvatore DI ROSA

#### Suppléants

Georges PINA  
Joëlle LIEBHARDT  
Francis CAYEN  
Richard CAUDY  
Monique DAYDE

### Représentants des exploitants (ANGDM)

#### Titulaires

Isabelle BITOUZET  
Céline SCHUMPP  
Sylvain DUDA  
Michel PASCAL  
Léon VALIN

#### Suppléants

Fabienne BARDIN  
Philippe SELLIER  
Christian ROUGIER  
Claude PERUSSEL  
Michel REGEREAU

### Représentants de la CNAM

#### Titulaire

Jocelyne MARMANDE

#### Suppléant

Stéphane BERNARDELLI

### Personnes qualifiées

#### Titulaire

Jean-Marie SPAETH

#### Suppléante

Agnès PLASSART

## COMMISSION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

**Président :** Francis CAYEN

### Représentants des affiliés

#### Titulaires

Kurt SCHIRLE  
Joëlle LIEBHARDT  
Francis CAYEN  
Bernard COSTE  
Salvatore DI ROSA

#### Suppléants

Robert JUTKOWIAK  
Joël BIGOURD  
Alain CUVILLIER  
Jean-Paul BOYER  
Jean-Claude SCHWARTZ

### Représentants des exploitants

#### Titulaires

Isabelle BITOUZET  
Fabienne BARDIN  
Christian ROUGIER  
Karine ARTHUR  
Eric SZYMCZAK

#### Suppléants

Valérie BARRIERE-DUPUIS  
Sylvain DUDA  
Claude PERUSSEL  
Philippe SELLIER  
Léon VALIN

### Personne qualifiée

Jean-Dominique TORTUYAUX

## COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

10 RÉUNIONS ANNUELLES

### Représentants des affiliés

#### Titulaires

Hervé SABBA  
Serge BOULINGUEZ

#### Suppléants

Jean-Claude SCHWARTZ  
Jean-Pierre DAMM

### Représentants des exploitants

#### Titulaires

Léon VALIN  
Sylvain DUDA

#### Suppléants

Anne-Laure CABOCEL  
Karine ARTHUR

### Secrétariat

#### Titulaire

Philippe GOUTAS (CDC)

#### Secrétaires adjoints

#### Titulaires

*pour la CPAM de l'Artois :*  
Sophie LECLERCQ-VOISIN,

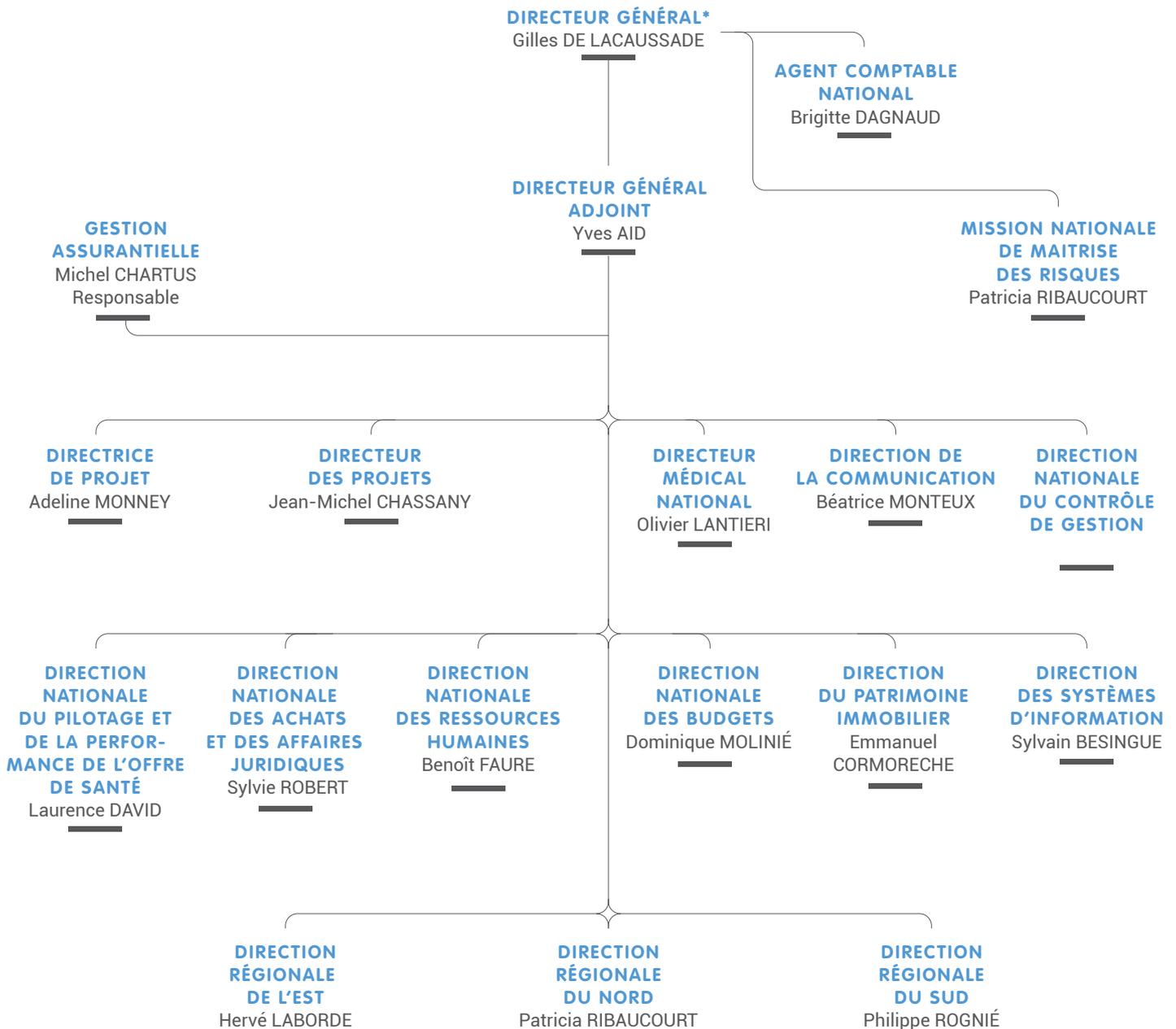
*manager du secteur actions contentieuses*

*pour la CPAM de la Moselle :*

Marie-Pierre SCHOUG, *responsable adjointe contentieux général*

# GOUVERNANCE

## L'organigramme au 1<sup>er</sup> avril 2018



\* Directeur général : Laurent Habert jusqu'au 31 mai 2017 ; Gilles de Lacaussade depuis le 17 octobre 2017

# Filieris, la santé en action



## Maintenir l'offre de santé dans les territoires

### Développer les centres de santé pour répondre aux besoins des populations

Pour aider les patients tout au long de leur parcours, la CANSSM s'appuie sur une organisation issue de son expérience minière. En regroupant les équipes médicales dans des centres de santé, le parcours de soins est plus accessible, mieux cadré, mieux suivi, plus humain.

Le réseau Filiéris évolue en permanence pour s'ajuster aux évolutions des territoires et aux besoins des patients tout en veillant à l'équilibre économique des structures : création de nouveaux centres à la suite d'une demande accrue sur le territoire, comme à Saint-Christol-lez-Alès (Gard) ; regroupements de consultations secondaires au sein de centres de santé plus importants et rénovés, comme à Wittenheim (Haut-Rhin) ou Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais).

Il propose ainsi un meilleur service aux patients par une amplitude horaire plus grande et la mise en place de secrétariats.

Le nouveau centre de santé de Montceau-les-Mines a accueilli ses premiers patients en juin 2017.



### MÉDECINE GÉNÉRALE

173 530

PATIENTS

> Dont 102 279 patients autres que miniers.

1 030 925

ACTES (+12,6% pour la patientèle non minière, -8,9% pour la patientèle minière).

### ACTIVITÉ INFIRMIÈRE

46 752

PATIENTS

(dont 25,7% autres que miniers)

1 985 748

ACTES (+ 9,9% pour la patientèle non minière, - 1,1% pour la patientèle minière).

## MÉDECINE DE SPÉCIALITÉ

# 282 088

## ACTES

55,4% de patients non miniers.

> Ophtalmologie :

25,2% des recettes

> Cardiologie :

21,2% des recettes.

## CHIRURGIE-DENTAIRE

# 32

## FAUTEUILS DENTAIRES

# 23 020

## PATIENTS

> Dont 14 830 patients autres que miniers

# 81 382

## ACTES

(+8.9% par rapport à 2016)

> 63,1% des actes réalisés concernent une patientèle non minière.

> 15,5% des actes réalisés relèvent des prothèses dentaires.

### Montceau-les-Mines : le nouveau centre de santé a ouvert ses portes

La construction d'un nouveau centre de santé à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) s'est achevée en juin 2017. Les premiers patients ont été accueillis le 28 juin.

L'opération avait pour but de regrouper les professionnels déjà présents sur le secteur, auparavant répartis sur 4 centres de santé Filiaris, au sein d'un centre de santé pluridisciplinaire unique.

Il a été inauguré le 13 octobre 2017. L'activité de Filiaris représente 40% de l'offre en ophtalmologie, 75% de l'offre en rhumatologie et 100% de l'offre en ORL du secteur.

Ce nouvel équipement contribue ainsi au maintien de l'activité médicale sur ce territoire à faible densité médicale. Il permet d'offrir aux patients une prise en charge globale : médecine générale et de spécialité, soins infirmiers, cabinet dentaire, pharmacie...

Ce projet de 5 millions d'euros a été financé par la CANSSM. Il a également obtenu des subventions de l'ARS, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

### La Machine : médecins salariés et libéraux bientôt réunis dans une maison de santé

Un accord a été signé le 7 décembre 2017 avec la municipalité de La Machine (Nièvre) pour que les professionnels de santé Filiaris intègrent la maison de santé en cours de réalisation (extension et rénovation du bâtiment existant). L'ouverture est attendue courant 2018. Ce projet est le fruit d'une collaboration efficace et dynamique avec la municipalité de La Machine, soucieuse de la dynamique sanitaire locale.

Sur le secteur, l'offre Filiaris regroupe, à ce jour, 9 professionnels de santé : un médecin généraliste, deux infirmiers, une secrétaire médicale et un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) composé de 5 aides-soignantes.

### Gréasque : un centre de santé entièrement rénové pour préparer son développement

Afin d'améliorer encore la qualité de l'accueil et préparer son développement, le centre de santé Filiaris de Gréasque (Bouches-du-Rhône) a réalisé d'importants travaux de réaménagement et de rénovation.

Les locaux disposent à présent d'une salle d'attente et d'un accueil rénovés, d'un nouvel espace pour les soins infirmiers et de 5 salles de consultations. Les deux médecins généralistes ont par ailleurs été rejoints par un troisième médecin recruté en mars 2017. Les locaux ont été inaugurés le 17 février 2017.

### Trélazé : un déménagement dans des locaux entièrement rénovés

Le 3 juillet 2017, les activités du centre de santé de Trélazé (Maine-et-Loire), géré par la direction régionale du Nord, ont été transférées au rez-de-chaussée du bâtiment administratif Filiaris, situé en face du centre de santé actuel.

Les nouveaux locaux, entièrement rénovés et réaménagés, permettent d'offrir une meilleure qualité d'accueil au public et

d'améliorer l'environnement de travail des professionnels de santé.

Le bâtiment regroupe deux médecins généralistes, un service de soins infirmiers, une pédicure-podologue libérale ainsi que les permanences de la CPAM et du service social de la CARSAT.

## Consolider l'offre en établissements de santé

Pour proposer une médecine et un accompagnement de qualité, la CANSSM s'appuie sur une modernisation continue de ses équipements, en lien avec les besoins des territoires. Pour ses établissements, cela se traduit par des programmes importants de restructuration et une modernisation des bâtiments, pour un meilleur confort des résidents. Au delà de ces travaux, la CANSSM développe et diversifie les activités de ses établissements de soins de suite et de réadaptation, qui accueillent les patients souffrant d'une affection médicale aiguë ou ayant subi une intervention chirurgicale.

L'ouverture du nouveau service d'accueil pédiatrique à l'hôpital de Freyming-Merlebach répond à un réel besoin du territoire

### Des investissements importants

Des investissements importants, financés en partie par le budget national d'action sanitaire et sociale (voir plus loin), ont été débloqués en 2017 pour la rénovation de l'établissement de la Manaie, à Auchel (Pas-de-Calais), qui compte un service de soins de suite et de réadaptation, une unité de long séjour ainsi qu'un Ehpad. Ce programme de 6 millions d'euros, qui prévoit 18 mois de travaux, portera notamment sur la restructuration et la modernisation des chambres et la création d'un étage supplémentaire.

La Polyclinique Sainte-Barbe de Carmaux (Tarn) bénéficiera également

d'un programme de travaux de près de 5 millions d'euros destiné à accompagner l'évolution de l'activité de l'établissement : réfection de la toiture, de la façade et des extérieurs, création d'une liaison avec le centre de santé tout proche, réaménagement complet de l'ancien bloc opératoire, réaménagement du pôle d'hébergement...

Enfin, à La Pomarède, aux Salles-du-Gardon (Gard), les études préalables réalisées en vue de la restructuration de l'établissement SSR ont été réalisées en 2017. Les travaux démarreront en 2018.

**5 540**  
PATIENTS  
PRIS EN CHARGE  
DANS LES  
ÉTABLISSEMENTS  
DE SANTÉ

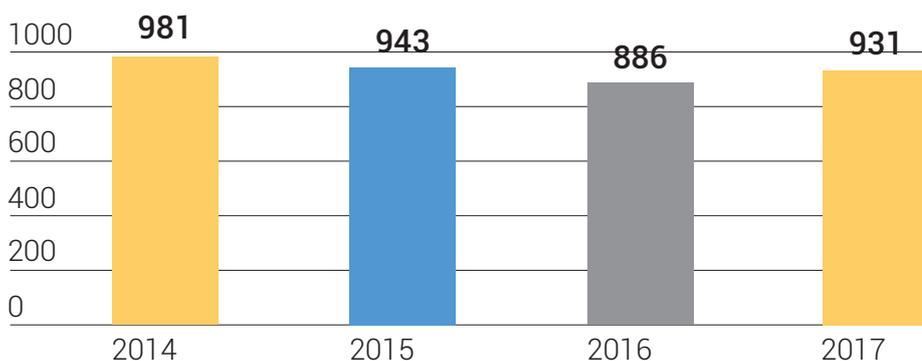
### Eclairage sur la réforme du mode de financement de l'activité SSR

Au 1<sup>er</sup> mars 2017 a été mise en place la dotation modulée à l'activité SSR.

Les recettes 2017 des établissements SSR sont ainsi composées à 90% d'une dotation annuelle de financement et à 10% d'une dotation modulée à l'activité (DMA).

Des enveloppes peuvent également être attribuées dans le cadre de missions d'intérêt général telles que les plateaux techniques spécialisés, du fonds d'intervention régional ou d'actes de consultations externes.

### Nombre de places en établissements de santé





#### L'hospitalisation de jour pédiatrique : une réelle avancée pour les familles du territoire

En septembre 2016, le site Filieris de Freyming-Merlebach recevait l'autorisation de l'ARS Grand Est d'étendre son activité de soins de suite et de réadaptation aux enfants de plus de 6 ans et aux adolescents en hospitalisation de jour. En partenariat avec l'Education nationale, ce service permet de prendre en charge les enfants du territoire nécessitant une rééducation en évitant une déscolarisation.

Après plusieurs mois de préparation, le service a accueilli son premier patient le 11 décembre 2017.

Ergothérapie, kinésithérapie, orthophonie, neuropsychologie, activités physiques adaptées : le programme de soins et le matériel utilisé ont été pensés pour s'adapter aux jeunes patients.

Ce service, d'une capacité d'accueil de 10 enfants en journée, répond à un besoin de proximité qui n'était jusqu'à lors pas couvert.

#### L'établissement de Freyming-Merlebach Creutzwald : une mutation réussie

Le site Filieris de Freyming-Merlebach (Moselle) a vocation à devenir le centre de référence d'aval en soins de suite et de réadaptation, conformément au projet médical de Moselle-Est élaboré par l'Agence régionale de santé (ARS).

Depuis plusieurs années, l'établissement est engagé dans une profonde transformation de ses activités et a augmenté sa capacité d'accueil.

Son pôle de médecine physique et de réadaptation réunit sur un plateau technique moderne des installations et équipements innovants : balnéothérapie, kinésithérapie, ergothérapie, appartement thérapeutique, pour un confort optimal et une prise en charge performante des affections neurologiques et locomotrices.

**FIN 2017,  
L'ÉTABLISSEMENT  
COMPTE SUR LE SITE  
DE FREYMING-  
MERLEBACH  
236 LITS ET PLACES**

#### > 123 lits

d'hospitalisation complète SSR adultes (dont 10 ouverts au 1<sup>er</sup> avril 2017 et 15 lits ouverts au 1<sup>er</sup> novembre 2017, à la suite du transfert des 45 lits et places de l'UGECAM Longeville-les-Saint-Avold vers l'établissement de Freyming-Merlebach)

#### > 10 lits

d'hospitalisation complète SSR Soins palliatifs (dont 5 lits ouverts au 1<sup>er</sup> avril 2017)

#### > 63 places

d'hospitalisation de jour SSR adultes

#### > 10 places

d'hospitalisation de jour SSR pédiatrique (ouverts au 1<sup>er</sup> décembre 2017)

#### > 30 places

d'hospitalisation à domicile



## Répondre aux besoins de structures d'accueil des personnes âgées

En réponse aux besoins des territoires en matière d'accueil adapté aux personnes âgées, la CANSSM a engagé un programme de transformation de ses résidences autonomie.

En 2017, la CANSSM a ainsi poursuivi la transformation de la résidence Joseph Porebski (Pas-de-Calais) en Ehpad. Ce dernier a ouvert officiellement ses portes le lundi 26 février 2018. Le nouvel Ehpad peut accueillir 80 personnes et propose trois types d'hébergement : 54 lits en hébergement permanent, 2 lits en hébergement temporaire et deux unités de vie Alzheimer de 12 lits chacune.

La CANSSM a également signé en 2017 des conventions avec SIA Habitat, pour la location de deux Ehpad en construction, à Billy-Montigny et à Avion, dans le Pas-de-Calais. A Billy-Montigny, les travaux de construction du nouvel Ehpad, qui comptera 80 places, ont démarré. Avec une ouverture prévue en 2020, la nouvelle structure permettra de compenser la fermeture des résidences autonomie qui ne disposent pas des pré-requis nécessaires au statut d'Ehpad.

En termes de capacité, les établissements médico-sociaux Filiéris (Ehpad, résidences autonomie...) comptent 668 lits et places en 2017 contre 728 en 2016. Cette diminution s'explique par la fermeture de la résidence autonomie Maurice Debout, à Bully-les-Mines (Pas-de-Calais) qui comptait 60 places, au 31 décembre 2016.

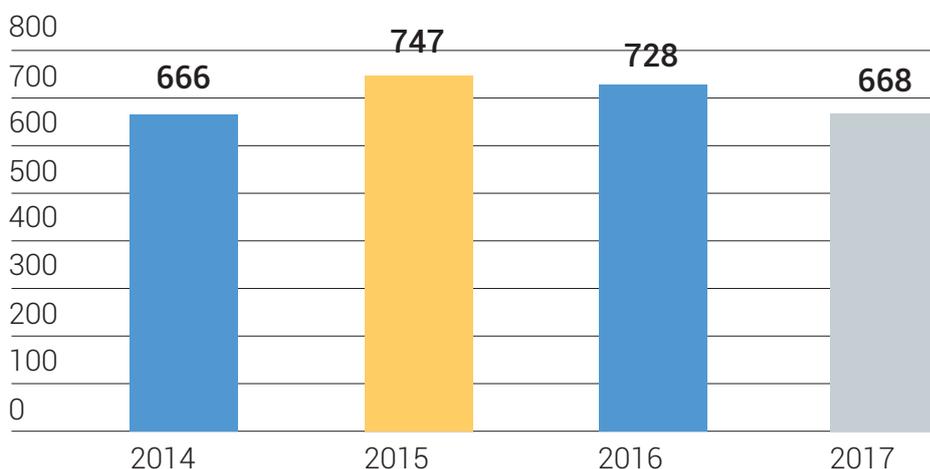
La transformation de la résidence autonomie Joseph Porebski en Ehpad, dans le Pas-de-Calais répond aux besoins d'accueil des personnes âgées

### Eclairage sur deux réformes entrées en vigueur sur le secteur médico-social

Les établissements et services médico-sociaux ont été directement impactés par deux grandes réformes : la signature obligatoire de contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens (les CPOM) et une nouvelle tarification. Ces réformes doivent permettre de simplifier l'allocation des financements et de donner davantage de transparence sur les tarifs et les coûts des Ehpad. Le CPOM, signé avec l'ARS et le conseil départemental, définit les objectifs d'activité, de qualité de prise en charge et d'accompagnement, pour une période de 5 ans. Les 16 SSIAD et les 6 Ehpad Filiéris sont concernés.

Cette évolution s'accompagne d'une réforme de la tarification des Ehpad, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Nombre de places en établissements médico-sociaux



## Un accompagnement et des services élargis pour le maintien à domicile

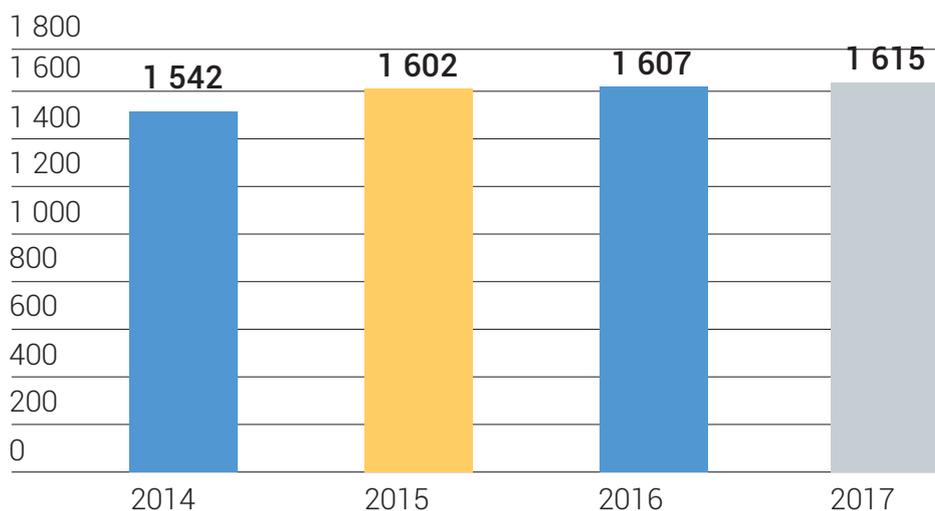
La mission de Filieris inclut une attention particulière à l'accompagnement, en proposant des solutions pour favoriser le maintien à domicile, en particulier pour les personnes âgées, isolées ou dépendantes. Les services d'aide et de soins infirmiers à domicile Filieris interviennent en équipe pour une prestation complète.

En 2017, les capacités des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ont été agrandies, avec l'ouverture de 5 places supplémentaires à Saint-Florent-sur-Auzonnet (Gard) portant sa capacité totale à 51 places. De même, le SSIAD de Montceau-les-Mines a ouvert 3 places supplémentaires d'ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer), passant ainsi à une capacité totale de 88 places.

Enfin, toujours dans le but de proposer un parcours plus fluide aux patients et usagers, la télégestion a été déployée à partir de mars 2017 pour les aides à domicile du Nord. Ce dispositif permet une meilleure organisation du temps de travail et partant, un respect du planning de rendez-vous apprécié par les patients et usagers.

Au mois d'avril, 90% des prestations, soit 74 000 prestations, avaient été télégérées. Au second semestre 2017, l'ensemble des aides à domicile de l'Est était également équipé.

Evolution du nombre de places en SSIAD



**3 492**  
PERSONNES  
PRISES EN  
CHARGE  
PAR LES SSIAD

**8 590**  
CLIENTS DE L'AIDE  
À DOMICILE

**518 235**  
JOURNÉES  
D'INTERVENTIONS  
À DOMICILE  
POUR LES SSIAD

**1 468 955**  
HEURES  
D'INTERVENTION  
DES AIDES  
À DOMICILE





### **Mettre en œuvre des stratégies sanitaires et de proximité avec les autres acteurs locaux**

Du fait de son expertise et de son implantation historique, la CANSSM fédère autour de ses équipes de nombreux acteurs locaux : structures territoriales, structures nationales de la santé et de la protection sociale, associations. L'objectif : accompagner les patients dans leurs parcours et contribuer au bien vivre dans les territoires par la présence d'une solution médicale locale.

Consultation de médecine générale au centre de santé d'Alès.

#### **Filieris entre dans le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)**

Le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR), projet national lancé par le ministère de la santé, fournit aux professionnels de santé une aide à l'orientation des patients. Le ROR recense toutes les ressources santé du territoire : soins de ville, lits d'hôpitaux, établissements du médico-social et à terme, social.

Dans le cadre de l'extension du ROR à l'ambulatoire, le GIP E-santé Occitanie,

instance en charge du déploiement du ROR pour l'ARS, a sollicité les équipes Filieris pour établir la nomenclature des centres de santé. Une convention a été signée le 20 avril 2018.

La saisie des données dans le ROR pour les centres de santé du Sud démarrera dès 2018, avec un objectif de généralisation à tous les sites Filieris d'ici 2020.

#### **Des partenariats internes et externes pour le maintien à domicile**

Au-delà de ses propres équipes, la CANSSM intervient de manière coordonnée avec les acteurs locaux. En 2017, le SSIAD de Carmaux s'est ainsi engagé dans une expérimentation SPASAD (service polyvalent d'aide et de soins à domicile) avec l'Association de soutien à domicile de Carmaux, l'ASAD. Inauguré le jeudi 18 janvier 2018, ce nouveau service de 56 places propose aux Carmausins un accompagnement plus complet, avec des services élargis,

à domicile ou en accueil de jour : soins infirmiers à domicile, consultations avec des médecins, aide à domicile.

Le SPASAD du Nord s'est engagé dans une même expérimentation en partenariat interne Filieris, avec les SSIAD du Pas-de-Calais et du Nord et, en partenariat externe, avec le SSIAD de Liévin géré par l'AHNAC. Le SPASAD intervient notamment dans le cadre de la fluidification des sorties d'hospitalisation.

## Faciliter l'accès aux soins

### Une offre de plus en plus ouverte

Depuis 2005, le savoir-faire et l'expertise des structures Filieris, autrefois réservées aux mineurs et à leurs familles, sont accessibles à tous. Aujourd'hui, plus d'un patient sur 2, en médecine générale, est désormais affilié à un autre régime de protection sociale que le régime minier. Le taux d'ouverture progresse ainsi de 5,2% entre 2016 et 2017 passant de 53,8% à près de 59%. Pour mémoire, ce taux était de 35,3% en 2012 et de 44,2% en début de COG (2014).

### L'accord national des centres de santé : pour des soins de proximité

L'accord national des centres de santé, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2015, a marqué un tournant majeur dans les relations entre les centres de santé et l'assurance maladie.

Ce nouvel accord a pour enjeu de renforcer l'intervention des centres de santé dans l'offre de soins de proximité. Il s'agit de faciliter l'accès aux soins, de valoriser la qualité des pratiques et de favoriser une prise en charge coordonnée des patients.

Tous les centres de santé Filieris, dont l'organisation historique s'inscrivait déjà dans la philosophie de cet accord, y sont adhérents. Depuis 2016, la CANSSM met en œuvre un plan d'actions pour répondre aux engagements de l'accord. Par exemple, des regroupements fonctionnels de centres de santé ont été opérés, pour permettre l'élargissement des horaires d'ouverture.

Les professionnels de santé se sont directement impliqués par l'organisation de réunions de concertation et la réalisation de protocoles pluri-professionnels sur la prise en charge et le dépistage de certaines pathologies.

Le 23 mai 2017, un avenant a été négocié entre les organisations gestionnaires de centres de santé (dont la CANSSM) et la CNAMTS, qui complète le dispositif actuel.

## MÉDECINE GÉNÉRALE

**58,9 %**

de taux d'ouverture,  
en nombre de patients

**41,2 %**

en nombre d'actes  
(soit + 5 points entre  
2016 et 2017)

## ACTIVITÉ INFIRMIÈRE

**25,7 %**

de taux d'ouverture  
en nombre de patients  
contre 16 % en 2012  
et 17,3 % en début de  
COG (2014)

**15,5 %**

en nombre d'actes

## SOINS DENTAIRES

**64,4 %**

de taux d'ouverture en  
nombre de patients, contre  
51,2 % en 2012 et 57,3 %  
en début de COG (2014)

**61,3 %**

de taux d'ouverture en  
nombre d'actes

**970**

**RÉUNIONS**

de concertation  
professionnelles au sein  
des centres de santé  
Filieris en 2017

## L'accessibilité : des travaux pour faciliter l'accès aux structures

La CANSSM s'engage pour la mise en accessibilité handicapés des structures Filiéris, conformément à l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) adopté en 2015. Un certain nombre de centres de santé ont été mis aux normes dans ce cadre en 2017, comme les centres de santé de la Tarentaise à Saint-Etienne, de Carmaux (Tarn), de la Mure (Isère) et de Gréasque (Bouches-du-Rhône).

Aujourd'hui, toute recherche de locaux intègre des contraintes d'accessibilité au cahier des charges.

## Des centres de santé du Nord expérimentent la prise de rendez-vous en ligne

Faciliter l'accès aux soins des patients, c'est aussi proposer des modalités de prise de rendez-vous plus simples. En juin 2017, une expérimentation a donc été lancée sur 4 centres de santé regroupant des spécialistes, au sein de la direction régionale du Nord (Bruay-la-Buissière, Lens, Billy-Montigny et Lallaing).

Outre l'amélioration du service rendu aux patients, il s'agissait de tester la mutualisation des agendas des centres de santé pour donner de la visibilité sur les plages horaires disponibles afin de répondre aux urgences et d'optimiser les prises de rendez-vous.

En 6 mois, plus de 2700 rendez-vous ont été pris via Internet. 18% des nouveaux patients reçus en consultation ont utilisé ce canal.

Filiéris étendra ce service à l'ensemble de ses centres de santé dans le cadre du déploiement du futur logiciel métier.

**2 700**  
RENDEZ-VOUS  
pris via Internet  
en 6 MOIS

Le centre de santé de Trélazé fait partie des premiers sites équipés en signalétique

## Une meilleure identification des structures Filiéris

Le déploiement d'une nouvelle signalétique pour les centres de santé Filiéris a débuté en 2017. Outre une harmonisation de la signalétique sur l'ensemble de ses sites, ces travaux ont pour objectif de faciliter l'identification des centres de santé et l'orientation des publics.

Plusieurs centres de santé ont été équipés en 2017 : après la pose d'un premier site pilote dans le Nord (Méricourt), le déploiement a été réalisé sur les nouveaux centres de santé de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), Wittenheim (Haut-Rhin) et Trélazé (Maine-et-Loire). La signalétique est en cours de déploiement sur une cinquantaine de centres de santé du bassin lensois.



# Proposer un parcours de soins pertinent et fluide

## La prévention, première étape du parcours

La prévention recouvre toutes les interventions des professionnels de santé, capables d'éviter la survenue des maladies, ou leur aggravation, ou la perte de l'autonomie des personnes.

Au-delà des 8 journées conventionnelles consacrées par les médecins Filieris à la santé publique, des actions nationales de grande ampleur sont conduites au bénéfice des affiliés miniers (suivi post-professionnel) et des actions plus ciblées sont mises en œuvre dans chaque territoire.

### Le repérage des situations de fragilité

Le repérage des fragilités concerne des personnes âgées non dépendantes en capacité de réaliser l'ensemble des activités de la vie quotidienne mais ayant des facteurs de risque de fragilité (perte de poids, plainte /mémoire, vitesse de marche, être aidant, etc.) pouvant conduire à une dégradation ou s'accompagner d'une perte d'autonomie.

Afin de repérer au plus tôt les premiers signes d'un déséquilibre physique, psychologique et/ou social, il a été demandé à chaque centre de santé de réaliser des grilles de repérage.

Si le patient accepte de poursuivre, une Evaluation Gériatrique de Premier Recours (EGPR) est réalisée. Le repérage conduit ensuite à la mise en place d'un plan personnalisé de santé pluri-professionnel.

Dans le Sud, le parcours fragilité a été articulé avec un temps de repérage puis un temps d'évaluation suivi d'un cycle

d'ateliers (pour les plus de 60 ans). Le taux de participation aux ateliers (plus de 66%) et le degré de satisfaction des personnes sont autant de preuves de l'intérêt de l'action.

Les thématiques abordées en ateliers sont variées : activité physique adaptée, suivi psychologique, séance de sophrologie, atelier mémoire, atelier diététique, atelier sommeil.

Plus de 200 patients ont bénéficié du parcours Fragilité mis en place sur 2017.

Plus de  
**400**  
EGPR menées  
dans les centres  
de santé Filieris

Dans le Sud, la prévention est assurée par le P4S, pôle de prévention, de promotion et des parcours en santé de Filieris.



### Le suivi post-professionnel

Depuis 2016, la CANSSM conduit un programme ambitieux de suivi post-professionnel (SPP) au bénéfice des affiliés miniers.

Durant leur carrière, les mineurs ont pu être exposés à des substances (charbon, silice, amiante...) susceptibles de provoquer l'apparition de maladies. Ces maladies professionnelles peuvent être dépistées. Un dépistage précoce permet une amélioration de la prise en charge efficace et de la qualité de vie.

Cette action est menée en concertation avec les différents acteurs concernés que sont l'Assurance maladie (CNAMTS, CPAM), la Caisse des Dépôts (CDC) et l'Association Hospitalière Nord-Artois Clinique (AHNAC).

Le dispositif concerne environ 45 000 personnes qui seront invitées progres-

sivement, par courrier personnalisé, à consulter leur médecin traitant à la recherche des expositions professionnelles passées et de leurs possibles conséquences.

Les participants volontaires bénéficient d'une dispense d'avance de frais pour toutes les explorations que leur médecin jugera nécessaire, dans le cadre juridique des maladies professionnelles. Les explorations cliniques et paracliniques pourront conduire à des déclarations et à des reconnaissances de maladies professionnelles, qui donneront lieu aux meilleurs soins.

La mise en œuvre de ce dispositif s'est poursuivie en 2017, malgré des difficultés de traitement du fait du nombre élevé de demandes survenues en Moselle.

### Une attention pour les plus vulnérables

Améliorer la santé des patients, c'est aussi éviter que les plus vulnérables repoussent leurs soins, voire y renoncent.

Les centres de santé Filiéris ont développé de manière privilégiée une approche sociale complétant la prise en charge des soins, facilitée par la pratique du tiers payant et le respect des tarifs opposables.

La vulnérabilité est liée à des situations particulières sanitaires ou sociales dans un contexte de grande précarité ou d'isolement avec rupture des dispositifs de protection sociale.

Pour ces populations, une coordination médico-administrative pour favoriser la prise en charge et l'aide à l'attribution de droits sociaux doit être proposée ainsi qu'une orientation vers les structures sanitaires, médico-sociales ou sociales de proximité adaptées.

**Un accompagnement spécifique aux publics vulnérables**, avec le repérage de fragilités liées aux addictions tabac, alcool et cannabis, a été mis en place dans la région Nord.

Un outil de repérage précoce et d'intervention brève a été créé par le Dr Laurent Corduant et le Dr Christelle Dubocage. Cet outil a été diffusé à l'ensemble des médecins de la région.

Invitations :

**6 300**

(au 31/12/2017)

Demandes de participations reçues :

**2 545**

(environ 40%)  
(au 31/11/2017)

Prises en charge délivrées (CPAM) :

**525**

(environ 20%)  
(au 31/11/2017)

**17** MÉDECINS

entrés dans le dispositif dans le Nord

**252**

TESTS  
concernant le tabac

**175**

concernant l'alcool

**58**

concernant le cannabis



## Une concertation encouragée

### Les professionnels de santé associés au choix du logiciel des centres de santé

Un appel d'offres a été lancé au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 pour le remplacement du logiciel des centres de santé Filieris. L'objectif : choisir un logiciel adapté au travail en équipe et au partage d'informations entre professionnels des centres de santé, conformément aux exigences de l'accord national des centres de santé.

Les professionnels de santé (médecins, infirmières, secrétaires médicales) ont été associés tout au long du processus et ont pu tester les logiciels en situation réelle pour les partager.

Répondant aux attentes du cahier des charges, tant en termes de fonctionnalités que de coûts, c'est le logiciel Mon Logiciel Médical, de Cegedim, qui a été retenu à la suite de cette dernière phase de sélection intervenue fin 2017.

Le déploiement débutera à partir de l'été 2018.

Journées médicales ou réunions de concertation, lieux d'échanges de pratiques.

### Des pratiques mieux partagées

L'installation d'une nouvelle gouvernance médico-administrative en 2016 a permis d'instaurer de nouvelles démarches de partage des pratiques au sein de la communauté des professionnels de santé Filieris.

Groupe médical national, groupe des experts fragilité ou encore comités médicaux consultatifs locaux constituent des lieux d'échanges constructifs autour des déclinaisons concrètes sur le terrain d'orientations globales telles que la mise en place des réunions de concertation au sein des centres de santé.

En 2017, les premières éditions des journées médicales régionales ont été organisées dans l'Est et le Nord. Apprécées par les médecins, ces journées les ont rassemblés autour de thématiques médicales d'actualité, alliant interventions d'acteurs de la santé du territoire et de professionnels Filieris.

Ces échanges permanents permettent de valoriser les bonnes pratiques et de les diffuser au sein de toute la communauté médicale Filieris.

## Délivrer une médecine et un accompagnement de qualité

### Les établissements SSR Filieris certifiés V4 2014

Les établissements de soins de suite et de réadaptation et ceux ayant une activité de médecine gériatrique, soit 11 établissements Filieris, sont concernés par la certification HAS V4 2014.

La certification est une procédure d'évaluation externe des établissements de santé publics et privés effectuée par des professionnels mandatés par la Haute Autorité de Santé.

Cette étape obligatoire met en conformité les pratiques, dans le sens d'une sécurisation des soins, tout en prenant davantage en compte l'expérience du patient et de ses proches.

Déjà détenteurs de la certification HAS V2010, les établissements Filieris se sont préparés à la certification HAS V2014.

Neuf établissements Filieris ont été certifiés selon ce nouveau référentiel en 2017. Tous les établissements de la direction régionale du Nord et la Polyclinique Sainte-Barbe de Carmaux (Tarn) ont été certifiés A en tout début d'année 2018. La certification interviendra en 2018 pour la Pomarède (Gard) et l'hôpital de Freyming-Merlebach (Moselle).

L'établissement SSR du Surgeon, dans le Pas-de-Calais, fait partie des établissements Filieris certifiés A.



### La démarche qualité déployée dans les centres de santé

La démarche qualité s'est développée dans les centres de santé tout au long de l'année 2017, selon un plan d'action largement déterminé par l'accord national des centres de santé.

Chaque centre de santé a désigné un correspondant qualité, avec au premier plan la recherche de la sécurité des soins.

Deux centres de santé ont conclu en 2016 une démarche de certification en région Nord (Rouvroy et Méricourt), tandis que le centre de santé de Carmaux en région Sud, a poursuivi tout au long de 2017 sa préparation de certification selon une approche « processus ».

# 1100

DOSSIERS  
PATIENTS traités  
par jour

# 100

COLLABORATEURS  
répartis au sein des  
polycliniques de l'AHNAC

Le service de matériel médical permet à l'activité pharmaceutique de rester excédentaire.

## Le laboratoire de biologie médicale Filieris du Nord accrédité

En juin 2017, le laboratoire de biologie médicale Filieris du Nord a reçu son accréditation COFRAC (Comité français d'accréditation), attestant de la qualité de ses activités. Une reconnaissance du travail accompli par Filieris pour permettre au laboratoire d'avoir toute sa place dans la région grâce à la fiabilité et à la qualité de sa prise en charge.

Doté d'automates à la pointe de la technologie, le laboratoire analyse des échantillons pour ses patients, mais également pour tous ceux de l'offre de soins de Filieris (centres de santé, établissements...). Les polycliniques ou les établissements de santé voisins font également appel à son expertise.

Afin de continuer à réaliser des analyses efficaces et fiables, l'ensemble du parc de machines sera renouvelé en 2018.

## Garantir la pérennité de l'offre par une réduction des déficits

### Un déficit global qui continue à se résorber

Preuves de l'engagement collectif des collaborateurs de la CANSSM, qu'ils soient positionnés sur des fonctions supports ou sur l'offre de soins, les résultats ont poursuivi leur amélioration en 2017.

Le résultat global de l'offre de santé (établissements, services, offre ambulatoire) pour 2017 s'établit à -24,7 M€, contre -25,8 M€ en 2016, soit une amélioration de 4%.

### Des résultats contrastés selon les domaines de l'offre

#### Stabilisation pour l'offre ambulatoire

On observe une certaine stabilisation du déficit sur l'ambulatoire, avec toutefois un résultat un peu moins bon pour les centres de santé (- 17,92 M€ en 2017 contre - 16 M€ en 2016).

Malgré une file active de patients plus importante, le nombre d'actes des médecins généralistes et des infirmiers

est en diminution et ne compense pas l'érosion de la patientèle minière (-7,9% par an), plus consommatrice de soins.

Les centres de santé ont pu bénéficier à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 de l'impact de la revalorisation des tarifs des lettres clés C et V, passées respectivement de 23 € à 25 € et de 33 € à 35 €.

#### Belle progression pour les établissements de santé

Une belle progression est enregistrée pour les établissements de santé avec une réduction du déficit de 31,7% par rapport à 2016 (- 7,55 M€ en 2017 contre - 11 M€

en 2016), portée par l'établissement de Freyming-Merlebach Creutzwald dont le résultat est en amélioration de +2,8M€ par rapport à 2016.



### Une performance économique moindre pour les services d'aide et de soins infirmiers à domicile

Activité globalement excédentaire en 2016 (+ 0,18M€), un déficit de - 2M€ est enregistré pour le secteur médico-social sur 2017. Une diminution principalement due à la dégradation du résultat des services d'aide à la personne (- 1,15 M€).

Rappelons toutefois qu'en 2016, les services d'aide à domicile avaient bénéficié de recettes exceptionnelles. Les SSIAD ont vu leur résultat se réduire par rapport à 2016 mais restent globalement excédentaires (+ 17,64 K€).

### Les autres activités

L'activité du laboratoire de biologie médicale est excédentaire en 2017 de + 540 554,86 €.

L'activité optique qui reste globalement déficitaire en 2017 (-27 381,79 €) voit son déficit sur la période de COG fortement réduit (-86,8 %).

L'activité pharmaceutique qui reste globalement excédentaire, grâce à l'activité de matériel médical, voit son résultat passer de +9,2 M€ en 2012 à +1,2 M€ soit une baisse de 86,8 %.

En 2017, l'activité des seules pharmacies (hors activité de matériel médical désormais gérée indépendamment) enregistre un déficit de -1,13 M€. Sur 36 pharmacies ouvertes au 31 décembre 2017, seules 18 pharmacies affichent un résultat excédentaire. Rappelons que contrairement aux autres structures de soins Filiaris, les officines sont ouvertes aux seuls affiliés maladie du régime minier, sauf exception.

## Un bilan en fin de COG qui témoigne des efforts engagés

Dernière année de la COG, 2017 permet de dresser le bilan de la période 2014-2017. Sur l'ensemble de la période de la COG, on observe ainsi une performance économique qui progresse de 39% ce qui montre les efforts importants réalisés. D'un déficit de 40,4 M€ en 2012, la CANSSM parvient à un déficit de 24,8 M€ d'euros en 2017, soit 15,6 M€ en moins de déficit. Ces résultats démontrent la mobilisation forte de l'institution pour répondre aux objectifs de la COG et aboutir à une amélioration visible de la performance économique avec une réduction importante des déficits sur la plupart des composantes de l'offre de santé, opérée dans un contexte d'évolution importante des modes de financement du secteur de la santé (réforme de la tarification à l'activité pour les établissements SSR, impacts de l'accord national des centres de santé).

Certaines composantes de l'activité sont néanmoins toujours en régression et les efforts devront être poursuivis.

DOMAINE	2016	2017
<b>Ambulatoire</b> (Centres de santé, pharmacies, laboratoire de biologie médicale, optique)	-14 913 136 €	- 15 143 543 €
<b>Etablissements sanitaires</b> (Soins de suite et de réadaptation, unités de soins de longue durée, polycliniques)	-11 049 790 €	- 7 550 470 €
<b>Secteur médico-social</b> (Services d'aides à domicile, Ehpad, résidences autonomie, résidence service, résidence d'hébergement temporaire, services de soins infirmiers à domicile)	183 785 €	- 2 078 769 €
<b>Total</b>	<b>- 25 779 141 €</b>	<b>- 24 772 782 €</b>

# Protection sociale des mines : au service des affiliés



La CANSSM veille au respect  
des droits des affiliés miniers

## La CANSSM assure le pilotage du régime spécial de Sécurité sociale des mines.

La gestion des activités de  
prestations de Sécurité sociale  
ont été progressivement  
déléguées ou transférées à  
d'autres organismes :

- > Assurance maladie, maternité,  
accidents du travail et maladies  
professionnelles : CNAMTS
- > Assurance vieillesse et  
invalidité : Caisse des Dépôts et  
Consignations
- > Action sanitaire et sociale  
individuelle : ANGDM

La CANSSM reste garante du  
respect des droits des affiliés en  
application des règles propres au  
régime minier et de la qualité du  
service rendu aux assurés.

## L'assurance maladie-maternité, accidents du travail et maladies professionnelles

Depuis 2015, la gestion des dossiers et prestations des bénéficiaires de l'assurance maladie, maternité, paternité, décès, ainsi que des victimes d'accidents du travail et maladies professionnelles, est assurée par la CNAMTS.

### Les faits marquants

Le comité de pilotage en charge du suivi de la mise en œuvre du mandat de gestion a traité en 2017 les trois principaux points suivants : la ré-affiliation au régime minier des conjoints « exclus » du fait de l'existence d'un droit propre à pension antérieurement au 01/07/2015, les problèmes liés aux délais de reconnaissance ou de révisions de rentes pour des maladies professionnelles et les prérequis indispensables à la bascule de la gestion des rentes sous l'outil du régime général Eurydice.

La commission de gestion des AT/MP a veillé particulièrement aux délais liés aux maladies professionnelles. Un suivi régulier de ces délais a été mis en œuvre afin de s'assurer d'une prise en compte réelle des observations remontées par les administrateurs du régime.

Pour un suivi régulier des sollicitations des assurés miniers, un réseau d'échange a été mis en place entre la CANSSM et les CPAM de l'Artois et de la Moselle, permettant une saisine accélérée pour des dossiers sensibles.

Par ailleurs, au cours de l'année 2017, 567 dossiers ont été soumis à la commission de recours amiable, dont 213 ont été adressés en départment au conseil d'administration de la CANSSM.

La CANSSM reste en charge de la gestion des soins de santé en cas de transfert définitif de résidence à l'étranger de ses affiliés. Ces derniers disposent d'un formulaire de soins de santé qui leur permet d'être pris en charge dans leur pays de résidence, selon les règles de ce dernier. Au cours de l'exercice 2017, plus de 800 formulaires de soins de santé étaient initiés, principalement en Europe, en Algérie et au Maroc.





## Les évolutions réglementaires

L'année 2017 a continué à être marquée en matière d'assurance maladie par la loi PUMa (Protection Universelle Maladie) qui s'applique aux ayants droit majeurs domiciliés en France. Toute notion « d'ayant droit » est supprimée afin de faciliter la gestion des aléas de la vie.

Pour les ressortissants du régime minier, cela impacte notamment les conjoints qui n'ont pas d'activité, mais qui ont, dans le passé, fait valoir leur droit propre à pension.

La CANSSM a sollicité la CNAMTS pour neutraliser ces effets sur la population affiliée au régime minier au moment de la mise en œuvre du mandat de gestion.

## L'activité

	2017	2016
Nombre de bénéficiaires ouvrant droit	96 388*	94 816
Nombre d'ayants droit	22 774	24 987
Total bénéficiaires	119 162	119 803
Age moyen des bénéficiaires (ouvrant droit)	76	75,18
Proportion de 65 ans et plus (ouvrant droit)	80,33 %	79,95 %
<b>Montant total des dépenses de prestations légales maladie, maternité, paternité, décès</b>	<b>1 013 474 559 €</b>	<b>1 062 420 283 €</b>
Dont soins de ville	454 823 360 €	477 772 903 €
<b>Montant total des dépenses accidents du travail/maladies professionnelles</b>	<b>267 650 322 €</b>	<b>276 709 396 €</b>
Dont rentes	263 220 797 €	274 458 908 €
Nombre de rentes AT-MP en gestion	29 398	29 398
CMU-C Nombre de bénéficiaires	133	139

\* Le nombre de bénéficiaires ouvrant droit en 2017 ne peut être comparé à celui observé en 2016, du fait d'une harmonisation des modalités de comptage entre les deux CPAM en cours d'année 2017.

## La retraite

La gestion du risque vieillesse et invalidité des assurés relevant du régime minier a été confiée par mandat de gestion à la Direction des Retraites et de la Solidarité de la Caisse des dépôts.

La CDC Retraite des Mines assure le recouvrement des cotisations, le paiement des pensions de retraite de droit propre et de droit dérivé (conjoint et enfant), mais aussi d'invalidité.

### Les faits marquants

#### La mise en place d'une nouvelle organisation de travail

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2016-2019 Retraite des mines, des mesures visant à réorganiser l'activité et à simplifier les procédures ont été mises en œuvre depuis 2016.

Une nouvelle répartition géographique et une rationalisation des tâches ont ainsi été mises en œuvre à compter d'avril 2017 entre les unités de Paris et de Metz, de manière à mettre en adéquation les moyens et la charge de travail tout en maintenant une polyvalence sur les activités liées au cœur de métier.

D'autres mesures ont été mises en place à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 pour simplifier les relations avec les assurés, tout en veillant à l'équilibre de l'activité sur les sites de Paris et de Metz :

> Mise en place d'une adresse unique pour les affiliés du régime minier grâce à une centralisation des courriers entrants et au traitement dématérialisé de ces derniers, tant par les équipes de Paris que par celles de Metz.

> Un seul numéro d'appel, pour la prise en charge des appels de premier niveau.

#### Le développement de projets inter-régimes

La CDC Retraite des mines a également participé en 2017 au développement de projets majeurs, en particulier :

> Le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) qui regroupera, pour chaque assuré, les informations relatives à sa carrière dans tous les régimes de retraite.

Le régime des mines devrait basculer en 2020.

> Le portail commun inter-régimes (PCI), qui offrira au public un accès unique à un large bouquet de services en ligne pour les questions de retraite.

### L'activité

	2017	2016
<b>Nombre de retraités</b>	<b>256 105</b>	<b>267 151</b>
<b>Age moyen des bénéficiaires</b> (hors droits dérivés enfants)	<b>78,1</b>	<b>77,9</b>
<b>Pensionnés résidant à l'étranger</b>	<b>20 %</b>	<b>20 %</b>
<b>Prestations versées</b>	<b>1,42 Md€</b>	<b>1,49 Md€</b>
<b>Montant moyen annuel des pensions</b>		
Pension de droits personnels	6 901 €	6 899 €
Pensions de réversion	3 834 €	3 891 €

La cotisation du régime local d'Alsace-Moselle n'a pas subi d'évolution en 2017.

Le taux applicable aux

**RETRAITES  
MINIÈRES**

reste fixé à

**1,5%**

Filieris se dote de matériel connecté adapté aux patients et résidents. Ici le phoque Paro.



## Les évolutions réglementaires

### La revalorisation des prestations en 2017

Depuis la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, la revalorisation applicable aux pensions de retraite est désormais fonction de l'inflation enregistrée par l'INSEE au cours des 12 derniers mois, par rapport aux 12 mois qui les ont précédés. Les pensions de retraites ont ainsi été revalorisées de 0,8% à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Il s'agit de la première augmentation significative des pensions de base depuis leur gel intervenu en 2014 et 2016 et une très faible hausse appliquée en octobre 2015 (+0,1%).

Indépendamment des pensions de retraite, les pensions d'invalidité, les majorations pour tierce personne, les allocations de solidarité aux personnes âgées et les majorations pour conjoint à charge ont été revalorisées de 0,3% au 1<sup>er</sup> avril 2017.

## L'action sociale

La CANSSM assure la gestion du budget national d'action sanitaire et sociale (BNASS).

A ce titre, elle finance notamment diverses actions sociales collectives (voir ci-dessous), des projets immobiliers ou de modernisation des établissements Filieris.

Le BNASS finance également les actions individuelles gérées par l'ANGDM. En 2017, les dépenses du BNASS se sont élevées à 58,5 M€ dont 26,7 M€ au titre des prestations servies par l'ANGDM et 31,8 M€ au titre des dépenses collectives (actions CANSSM).

### Le matériel connecté au service du « Bien vieillir »

Financées par le Budget National d'Action Sanitaire et Sociale, plusieurs structures Filieris se sont dotées d'équipements connectés en 2017 : le vélo Cycléo, le phoque Paro et le robot Zora. Ce matériel renforce l'accompagnement auprès des patients et résidents.

#### Le vélo Cycléo à l'établissement de Fresnes-sur-Escout (Nord)

Cycléo est un vélo d'appartement connecté, dont l'ergonomie est adaptée aux personnes âgées. Ce vélo est relié à un vidéoprojecteur qui invite son utilisateur à une balade virtuelle dans différents environnements. Son utilisation vise à entretenir les muscles et articulations des membres inférieurs et permet ainsi aux patients de conserver une certaine autonomie.

#### L'utilisation du robot Zora par l'établissement de La Manaie (Pas-de-Calais)

Zora est un robot qui permet d'inciter les patients et résidents à rester en mouvement. Au sein de l'établissement de La Manaie, il est utilisé principalement dans le cadre d'exercices physiques visant au maintien de l'autonomie (gymnastique, danse) : il permet de susciter l'intérêt des personnes, résidents de l'Ehpad et patients de l'unité de soins longue durée, parfois réticentes aux exercices.

### L'équipe spécialisée Alzheimer Filieris de Lorraine innove avec Paro

Le phoque Paro est un robot innovant dans la prise en soins des patients atteints de troubles cognitifs ou de maladies neuro-dégénératives. Grâce à son intelligence artificielle, il interagit avec les patients, améliore la communication et facilite la prise en soins.

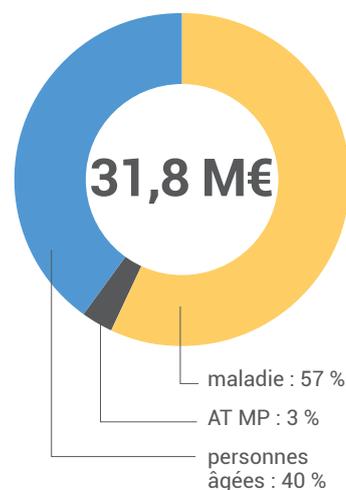
L'équipe spécialisée Alzheimer de Filieris de Lorraine est le premier service de soins à domicile à acquérir cette technologie en France. Depuis, Paro a également été acquis par l'établissement de La Plaine de Scarpe (Nord), pour l'Unité de vie Alzheimer.

## L'investissement

En 2017, en plus du financement des opérations déjà engagées, **7 nouveaux prêts d'un montant global de 8 128 231 €** ont été accordés :

Création de l'Ehpad Joseph Porebski (prêt complémentaire)	1 100 000 €
Réhabilitation de la résidence d'hébergement temporaire La Pierre Percée (La Motte d'Aveillans, Isère).	1 431 439 €
Restructuration et mise en conformité de l'établissement de La Manaie (Auchel, Pas-de-Calais)	426 752 €
Deuxième phase des travaux de restructuration de la Polyclinique Sainte-Barbe de Carmaux (Tarn)	4 811 000 €
Travaux de restructuration de l'hôpital de Freyming-Merlebach (Moselle)	211 000 €
Modernisation du standard téléphonique du SPASAD du Nord	148 040 €

**BNASS Dépenses collectives 2017 (CANSSM) – dépenses totales**



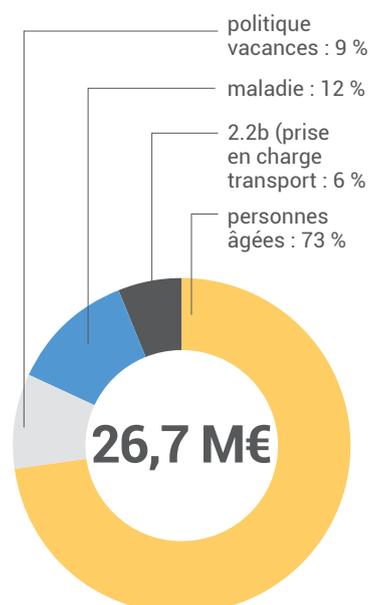
## L'action sanitaire et sociale individuelle

La CANSSM contribue également, via le BNASS, au financement de l'action sanitaire et sociale individuelle. La gestion de cette dernière a été confiée par décret à l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM).

Outre la politique d'action sanitaire et sociale individuelle, l'ANGDM assure la gestion des services sociaux et de la politique vacances au bénéfice des assurés du régime minier.

L'action sanitaire et sociale individuelle est principalement orientée vers l'aide au maintien à domicile (aide-ménagère), le renforcement du lien social et la prévention de la perte d'autonomie.

**BNASS Dépenses individuelles 2017 (ANGDM) – dépenses totales**



# Des équipes engagées dans le changement



## Des professionnels engagés

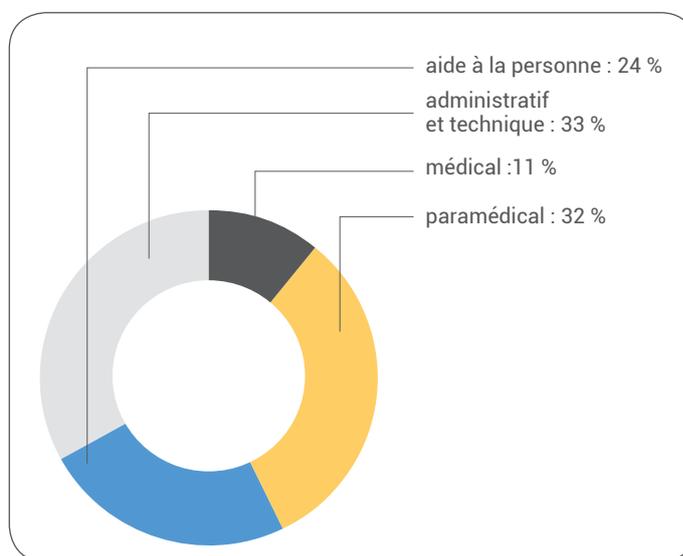
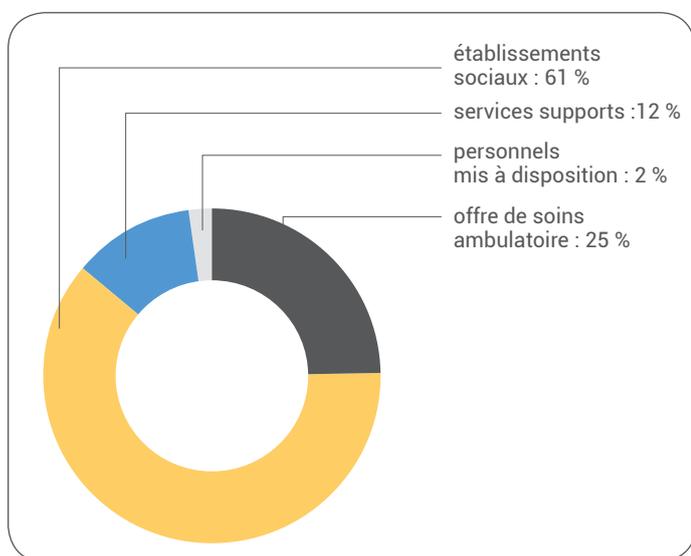
Les soins et l'accompagnement proposés aux patients constituent désormais le cœur de métier de la CANSSM. Un enjeu qui implique toutes les équipes, aussi bien les équipes soignantes que celles administratives, techniques, qui interviennent en soutien pour leur permettre d'être au plus près des patients.



Des équipes engagées au service des patients.

## Chiffres clés

Répartition des collaborateurs de la CANSSM (hors CDD)	Offre de soins ambulatoire	Etablissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires	Services supports	Personnel mis à disposition	Total catégories professionnelles
Médical	441	54		9	504
Paramédical	377	1088	9	20	1494
Aide à la personne		1149			1149
Administratif et technique	357	568	543	66	1534
<b>Total par domaine</b>	<b>1175</b>	<b>2859</b>	<b>552</b>	<b>95</b>	<b>4681</b>



## Les métiers de la CANSSM

87,1% de l'effectif de la CANSSM est affecté à l'offre de soins Filiaris

### 3 639 professionnels positionnés sur l'offre de santé

220 médecins généralistes

189 médecins spécialistes

37 chirurgiens-dentistes

123 pharmaciens

1 344 aides à la personne

1 726 professionnels paramédicaux (infirmiers, opticiens, kinésithérapeutes, aides-soignants...)

### 1 763 professionnels positionnés sur les fonctions administratives

accueil, logistique, achats, patrimoine, RH, comptabilité, management, informatique, communication...

NB : Effectif CDI et CDD

## Les évolutions des effectifs

En lien avec la recomposition de l'offre de soins et les projets d'optimisation de la gestion interne, la baisse des effectifs amorcée depuis plusieurs années s'est poursuivie en 2017 (-5,2%) principalement sur le secteur de l'aide à la personne, suivi par les fonctions administratives et techniques pour lesquelles les départs ne sont pas ou peu remplacés.

### Une majorité de départs en retraite

Sur les 532 départs enregistrés en 2017, près de la moitié (284) étaient des départs volontaires en retraite et préretraite.

Concernant les fonctions supports, l'année 2017 marque une relative stabilité (-1%). Néanmoins, la poursuite des mutualisations dans de nombreux domaines,

l'optimisation des processus des fonctions supports et les investissements dans des systèmes informatiques permettant des transferts de compétences et des gains de productivité, devraient conduire à poursuivre la réduction des fonctions supports dans les prochaines années.

### Les plans de mobilité interne et de départs volontaires

Les plans de départs volontaires mis en œuvre ont conduit sur les exercices 2016 à 2018, à une baisse des effectifs sur les établissements et l'offre de santé ambulatoire :

> Le plan engagé sur l'établissement de Freyming-Merlebach a pris fin le 31 juillet 2017 et a conduit à 40 départs de collaborateurs positionnés sur les fonctions supports.

La cuisine de l'établissement a également été transférée en juillet 2017 à un opérateur spécialisé qui a été retenu à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. L'enjeu : une optimisation du service et de la qualité en confiant la prestation à

un opérateur dont c'est le cœur de métier. Ce transfert s'est effectué avec une reprise du personnel affecté, soit 8 collaborateurs.

> La situation des pharmacies d'officines a conduit à la mise en œuvre d'un plan de mobilité interne et de départs volontaires en juin 2017. Au 31 décembre 2017, 49 salariés se sont positionnés pour un départ (retraite ou reclassement externe) ou une mobilité fonctionnelle et/ou géographique. Ces mouvements doivent intervenir au plus tard le 31 décembre 2018. Outre les mesures proposées, un dispositif d'accompagnement individuel a été prévu pour les salariés concernés.

Proposer des parcours professionnels pérennes aux collaborateurs.

**Effectifs en CDI  
au 31/12/2017**

4 681 collaborateurs

**Effectifs en CDI  
au 31/12/2016**

4 942 collaborateurs

**Ecart 2017/2016**

- 5,2%



## Une démarche active de GPEC

### Un nouvel accord pour les emplois et les parcours professionnels

Un nouvel accord portant sur la gestion des emplois et des parcours professionnels et sur la mixité des métiers a été signé le 9 novembre 2017.

Outre le management de la démarche GPEC, il prévoit la généralisation des entretiens annuels d'évaluation, déjà effectifs pour les agents sous référencement UCANSS, aux agents relevant de la convention des mines. Ces derniers bénéficient désormais d'entretiens de développement pour apprécier leurs compétences sur leur emploi et faire le point sur leur projet professionnel. Ce dispositif intègre un accompagnement managérial important. Plus de 300 managers ont ainsi bénéficié d'une journée de formation sur la démarche GPEC et la conduite des entretiens, entre juin et septembre 2017.

Autre nouveauté : l'instauration d'une revue des carrières pour faciliter la mobilité des collaborateurs en interne en recueillant leurs souhaits et en détectant les potentiels.

Cet accord a été homologué le 26 mars 2018 par la direction de la Sécurité sociale.

#### Le déploiement d'un système d'information dédié

Le déploiement du SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines) a commencé en septembre 2017. S'inscrivant dans la démarche GPEC engagée, le SIRH permet de disposer d'un outil unique et intègre la cartographie des métiers et les fiches emplois établies. Il comprend trois modules : GPEC, Entretien et Formation.

Ce système apporte aux managers un gain de temps, grâce à la saisie des

entretiens par exemple, ainsi qu'une meilleure visibilité sur la gestion des parcours professionnels de leurs collaborateurs.

Les salariés auront quant à eux la possibilité de connaître les différents métiers et emplois de l'entreprise, les postes disponibles et d'accéder aux informations relatives à la gestion de leur carrière. Leurs demandes de formation seront également facilitées grâce à un accès direct en ligne.

Les médecins Filiéris ont accueilli 174 stagiaires en 2017.



**174**  
STAGIAIRES dans  
les centres de santé  
Filieris en 2017  
(contre 72 en 2016)

DONT  
**80**  
STAGIAIRES  
en médecine

ET  
**94**  
STAGIAIRES  
infirmiers



Pour consulter  
la page LinkedIn  
de Filieris,  
scannez ce code.

## Focus sur la politique de recrutement

Veiller au maintien d'une offre de soins dans des zones souvent sous-dotées médicalement passe en premier lieu par le recrutement de professionnels de santé. La CANSSM conduit une politique de recrutement active, principalement sur des profils soignants mais aussi sur les métiers de gestion de l'offre de soins.

En décembre 2017, une page Carrières LinkedIn a été créée pour mieux informer les futurs médecins sur Filieris et les offres d'emplois au sein de l'organisme. Une rubrique dédiée a été créée sur le site web filieris.fr permettant de présenter plus spécifiquement l'activité de médecin salarié, ses particularités et ses avantages.

Sur le terrain, les médecins Filieris et équipes régionales vont à la rencontre des étudiants ou médecins telles que la 3<sup>ème</sup> journée d'installation en médecine dans le Nord ou encore la 7<sup>ème</sup> journée tarnaise de médecine générale.

Enfin, la CANSSM encourage le développement de la maîtrise de stage. Les centres de santé Filieris accueillent régulièrement des stagiaires, étudiants en médecine ou internes. Supervisés par des médecins formés à la maîtrise de stage, les jeunes soignants découvrent ainsi l'exercice salarié dont ils n'avaient pas forcément connaissance mais qui répond à leurs aspirations.

## Un développement continu des compétences

La formation continue constitue un enjeu majeur dans un secteur où les évolutions techniques mais aussi organisationnelles sont rapides et multiples.

Pour ajuster au plus près des besoins de l'entreprise les formations proposées aux collaborateurs, qu'ils soient soignants ou pas, le plan de formation, auparavant triennal, est désormais annuel.

Parallèlement, pour accompagner la transmission des savoirs, compte tenu des spécificités de l'organisation de la CANSSM et des contraintes démographiques, la mise en place du tutorat a également été intégrée à l'accord portant sur la gestion des emplois et des parcours professionnels et sur la mixité des métiers signé le 9 novembre 2017.



# Organisation et résultats

## Une organisation modernisée au service de l'offre de santé

### Fonctionner comme un groupe

La CANSSM est organisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 autour d'un siège et de trois directions régionales. Les rôles et missions de chaque niveau – national, régional, local – ont été posés dans le projet d'entreprise.

Le siège regroupe les directions fonctionnelles. Il conçoit la stratégie, assure le pilotage institutionnel, financier et global. Il conduit la relation avec les ministères de tutelle, les organismes nationaux de la santé et de la protection sociale, et négocie avec eux partenariats et conventions cadres de portée nationale. Il organise l'information, comme l'harmonisation des pratiques et des processus.

Les directions régionales mettent en œuvre la politique nationale, en l'adaptant le cas échéant au contexte local. Elles définissent les stratégies d'organisation sanitaire régionales et de proximité. A ce titre, elles conduisent la relation avec les ARS et les élus locaux, ainsi qu'avec les conseils territoriaux. Elles gèrent l'offre de santé (centres de santé, établissements et services) de leurs territoires.

A l'échelon local, les structures de soins ou de services délivrent des soins ou des prestations aux patients ou aux clients. Elles mettent en œuvre les politiques de qualité et de sécurité.

### Une organisation en adaptation continue pour plus d'efficience

#### L'optimisation des processus internes (ARP)

En 2017 a été lancée la deuxième vague du projet ARP (Amélioration et Robustesse des Processus) sur les processus des fonctions supports. Ce projet, inspiré du Lean management, réunit des experts de terrain lors d'ateliers en vue d'échanger sur les pratiques locales et de construire ensemble des processus qui permettront de mieux fonctionner. La 1<sup>ère</sup> vague portait sur 14 processus (ressources humaines, achats/marchés et immobilier) dont la

majeure partie a été mise en œuvre tout au long de l'année 2017.

En février 2017, la démarche s'est étendue aux activités relevant de l'agence comptable, de l'ordonnancement et du budget. Globalement, ce sont plus de 140 participants représentant l'ensemble des équipes en régions qui ont contribué à l'optimisation des processus de la CANSSM.



Des services supports en adaptation constante pour soutenir l'offre de soins.



### Le déploiement de la mutualisation de l'ordonnancement du Sud vers l'Est

Dans un contexte de non remplacement des départs des agents positionnés sur des fonctions supports, la mutualisation est engagée sur certaines activités. En 2017, la direction régionale du Sud a ainsi anticipé les départs (essentiellement des départs en retraite) de 7 agents affectés à l'ordonnancement. Dès le début de l'année 2017, une réflexion a été conduite pour permettre à la direction régionale de l'Est d'apporter son soutien à la direction régionale du Sud dans la gestion d'une partie de l'ordonnancement.

Le déploiement a débuté au 1<sup>er</sup> juillet 2017 en prenant appui sur la dématérialisation des factures du Sud, dans un premier temps pour les pharmacies.

Le service ordonnancement de l'Est accède à ces factures via un répertoire partagé et peut ainsi procéder à leur traitement. A fin 2017, la direction régionale de l'Est avait ainsi traité un volume de 7000 ordonnancements.

### La suite des opérations de mutualisation de la gestion de la paie des personnels

Dans le cadre de la mutualisation de certaines fonctions supports inscrite dans la convention d'objectifs et de gestion 2014-2017, la CANSSM a opéré la mutualisation de la gestion de la paie des personnels. Cette dernière a été confiée à la direction régionale du Nord.

Les opérations ont débuté en 2015 et se sont poursuivies en 2017 avec la gestion de la paie des personnels de la direction régionale de l'Est (administratifs, puis établissements). Les travaux s'achèveront en 2018 avec la paie des aides à domicile de l'Est.

La gestion des cotisations fiscales et sociales a également été mutualisée au fur et à mesure des opérations de reprise de la paie. La direction régionale du Nord assure le traitement mensuel de la DSN (déclaration sociale nominative) ou des déclarations annuelles des données sociales (DADS U).

## Des outils au service de la performance

### Le renforcement de la fonction contrôle de gestion

Le pilotage de l'activité de la CANSSM et la conduite de ses projets stratégiques doivent pouvoir s'appuyer sur une information homogène, fiable et structurée aux fins de décision.

Dans ce cadre et conformément à l'ambition inscrite au projet d'entreprise de renforcer la fonction contrôle de gestion, une direction nationale dédiée a été créée en 2017, avec pour mission de favoriser le pilotage de l'entreprise en la dotant d'outils de gestion adaptés à la connaissance de ses activités.

La fonction contrôle de gestion s'est construite en 2017 avec le réseau des contrôleurs de gestion de l'entreprise

visant à favoriser le partage de savoirs et de compétences métiers, ainsi que la réalisation de travaux au bénéfice de l'entreprise.

Partenaire du manager local ou copilote de la prise de décision stratégique, le contrôleur de gestion, en région ou au siège, a contribué à l'émergence de dialogues de gestion et à la réalisation de la certification annuelle des comptes du régime.

La fin d'année a vu l'aboutissement de travaux de conception et de mise en place de nouveaux systèmes d'information pour faciliter la connaissance au fil de l'eau des résultats de l'entreprise et permettre aux décideurs de juger de sa performance.

### Stratégie Achats : une performance économique accrue

La CANSSM met en œuvre depuis plusieurs années une stratégie d'achat commune : le Projet Achat du Régime Minier (Parm). Cette stratégie permet de passer d'une logique principalement juridique, centrée sur la sécurisation des procédures, à une logique plus globale intégrant des objectifs de performance économique, de qualité, de délais et de développement durable.

En 2017, Parm a notamment conduit à une augmentation des achats conclus dans le cadre d'adhésions à des groupements

de commande et centrales d'achat (Résah, Ucanss, UGAP). Des opérations de mutualisation des achats avec des acteurs extérieurs ont également été conduites, par exemple avec les UGECAM.

La réflexion conduite sur les processus Achats dans le cadre du projet ARP a permis de mettre en place une procédure d'achat unifiée avec des circuits plus courts et de professionnaliser la fonction via des formations aux achats. Un guide des achats ainsi qu'une charte de déontologie des achats ont par ailleurs été élaborés.

**3,6 M€**  
DE GAINS  
ACHATS sur un  
volume total de 26 M€,  
soit une performance  
achat de 13,85 %

**239**

MARCHÉS notifiés  
pour un montant de  
165M€



**41**

ADHÉSIONS  
EN CENTRALES  
D'ACHAT ou  
groupements de  
commande

### Une stratégie immobilière au service de l'offre de santé

Conformément aux orientations de la COG, le plan national immobilier adopté en 2015 favorise la gestion dynamique du parc immobilier, visant à céder les biens non stratégiques et à rationaliser les implantations administratives (réduction des surfaces occupées par agent, opérations de regroupement...).

Ainsi, en 2017, la CANSSM a procédé à 27 ventes immobilières pour une somme totale de 2,6 millions d'euros, soit des résultats comparables à l'année précédente. En nombre de cessions, la CANSSM atteint ainsi les objectifs inscrits dans la COG.

La majeure partie des produits générés par ces ventes est réaffectée au fonds de modernisation des œuvres.

La réflexion engagée dans le cadre du projet ARP en 2017 a conduit à la mise en oeuvre de nouveaux processus liés à la fonction immobilière. Par exemple, tous les contrats de location en tant que bailleur sont désormais centralisés au siège dans un souci d'uniformisation. De même, des procédures communes ont été produites pour le quittancement des loyers et le suivi des règlements.

Pour un meilleur suivi, chaque région dispose désormais d'un technicien du bâtiment et coordonnateur de travaux. Un suivi mensuel des travaux permet un pilotage de l'avancement de tous les projets. La prochaine étape consistera en la mise en production d'une base partagée, actuellement en cours de test.

**27** VENTES  
IMMOBILIÈRES  
en 2017 pour un  
montant de 2,6 M€  
d'euros

**1,3 M€**  
DE LOYERS ET  
CHARGES perçus  
chaque année

## Développement durable : vers une démarche globale

La CANSSM a poursuivi en 2017 la mise en œuvre du Plan d'action Développement durable adopté en 2016.

Elle s'est engagée à réduire son empreinte environnementale, au travers d'objectifs chiffrés.

A titre d'exemple, les luminaires des parties communes du siège ont été changés pour des équipements à basse consommation en décembre 2017. Selon un scénario d'utilisation des luminaires basé sur la moyenne haute des consommations en électricité, l'économie est estimée à 8 249,8 kWh par an, soit 0.7 tonnes de CO2 par an.

Ces engagements se sont enrichis d'un volet économique et d'un volet social, prenant ainsi en compte tous les aspects caractérisant une démarche active et globale de développement durable. Cela se

traduit concrètement par le maintien d'un fort niveau de marchés publics intégrant une clause environnementale (92%) et le développement de l'insertion des clauses sociales dans les marchés lorsque cela est possible. Les acheteurs de la CANSSM ont été particulièrement sensibilisés sur ce sujet lors de formations.

Au-delà, c'est une sensibilisation de tous les collaborateurs de la CANSSM qui est entreprise, en accord avec ses valeurs d'engagement, d'ouverture, de proximité, d'écoute. Plusieurs manifestations internes ont ainsi été organisées en 2017, telles qu'une information sur les objectifs de l'ONU lors de la Semaine européenne du développement durable ou encore l'organisation d'un Café signe lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

## Données financières

### La maîtrise des risques

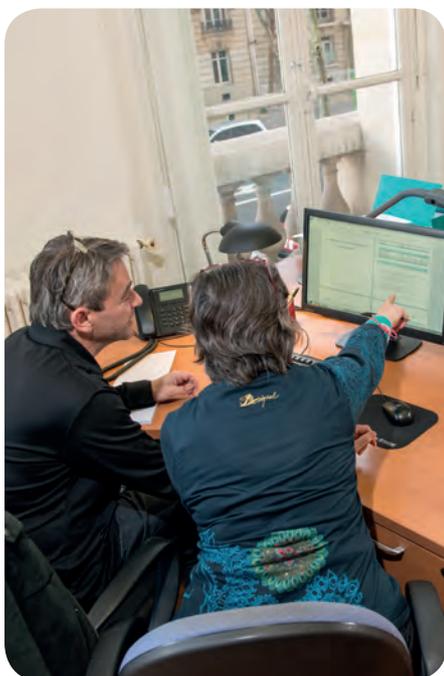
La mission maîtrise des risques a poursuivi ses travaux de couverture du risque dans le domaine offre de soins, ambulatoire, SSIAD et établissements et services support. La cartographie des risques a été mise à jour. La politique de sécurité informatique a été mise en œuvre avec une révision complète des habilitations et une intégration à tous les projets de changements de logiciels métiers. Un renforcement des contrôles a posteriori sur la paie, principale masse financière des dépenses du régime, a été réalisé.

L'audit intérimaire effectué par les commissaires aux comptes a conclu à une opinion favorable sur le contrôle interne constatant la progression du dispositif.

### La certification des comptes

La certification des comptes de la CANSSM a été obtenue pour la première fois pour l'exercice 2013. Elle était assortie de réserves progressivement levées les années suivantes grâce aux travaux conduits.

Pour l'exercice 2017, les comptes de la CANSSM ont également été certifiés sans réserve.



## Bilan actif

ACTIF (en €)	Exercice 2017			Exercice 2016	EVOLUTION
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	(en %)
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 563 741</b>	<b>6 474 105</b>	<b>1 089 636</b>	<b>901 569</b>	<b>20,9</b>
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (205)	7 481 803	6 440 138	1 041 665	640 301	62,7
Diverses autres immobilisations incorporelles* (201, 203, 206, 208, 232, 237)	81 939	33 967	47 971	261 268	-81,6
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>368 901 528</b>	<b>243 624 680</b>	<b>125 276 848</b>	<b>127 647 868</b>	<b>-1,9</b>
Terrains (211)	6 603 068	22 000	6 581 068	6 686 372	-1,6
Agencements et aménagements de terrains (212)	4 396 536	3 209 786	1 186 750	1 402 544	-15,4
Constructions (213, 214)	267 158 300	162 913 058	104 245 242	106 926 202	-2,5
Installations techniques, matériels et outillages (215)	47 795 138	41 832 565	5 962 573	5 933 256	0,5
Diverses autres immobilisations corporelles (218)	39 372 593	35 647 270	3 725 322	3 514 357	6,0
Immobilisations corporelles en cours (231)	2 675 081		2 675 081	540 525	394,9
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles (238)	900 813		900 813	2 644 612	-65,9
<b>Immobilisations financières</b>	<b>97 683 121</b>	<b>20 011</b>	<b>97 663 110</b>	<b>99 701 748</b>	<b>-2,0</b>
Titres de participation et parts (261)	28 598 715		28 598 715	27 350 160	4,6
Autres formes de participation et créances rattachées à des participations (266, 267, 268)	593 643		593 643	593 643	0,0
Titres immobilisés (271, 272, 273, 27682)	2 827		2 827	2 827	0,0
Prêts (274, 27684)	68 198 615	20 011	68 178 603	71 460 061	-4,6
Dépôts et cautionnements versés (275)	30 229		30 229	32 099	-5,8
Autres créances immobilisées (276)	259 092		259 092	262 959	-1,5
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>474 148 390</b>	<b>250 118 796</b>	<b>224 029 594</b>	<b>228 251 186</b>	<b>-1,8</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours (3)</b>	<b>3 898 885</b>	<b>3 079</b>	<b>3 895 806</b>	<b>4 396 848</b>	<b>-11,4</b>
<b>Fournisseurs, intermédiaires sociaux et prestataires débiteurs (409)</b>	<b>13 117 186</b>	<b>8 067 207</b>	<b>5 049 980</b>	<b>5 833 979</b>	<b>-13,4</b>
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>135 411 785</b>	<b>11 766 092</b>	<b>123 645 693</b>	<b>1 424 731 315</b>	<b>-91,3</b>
Clients, cotisants et comptes rattachés (41 sauf 419)	49 314 062	11 502 089	37 811 973	35 442 027	6,7
Personnel et comptes rattachés (42)	361 602		361 602	338 661	6,8
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43)	156 444		156 444	31 007	404,5
Entités publiques (44)	26 602 977		26 602 977	19 934 174	33,5
Organismes et autres régimes de sécurité sociale (45)	48 329 257		48 329 257	1 361 663 118	-96,5
Débiteurs divers (46)	10 647 442	264 003	10 383 439	7 322 328	41,8
<b>Comptes transitoires ou d'attente (47)</b>	<b>2 094 059</b>		<b>2 094 059</b>	<b>185 524 452</b>	<b>-98,9</b>
<b>Charges constatées d'avance (486)</b>	<b>4 296 412</b>		<b>4 296 412</b>	<b>4 420 355</b>	<b>-2,8</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>12 679 364</b>	<b>0</b>	<b>12 679 364</b>	<b>24 934 091</b>	<b>-49,1</b>
Banques, établissements financiers et assimilés (51 débiteur)	12 612 139		12 612 139	24 863 941	-49,3
Autres trésoreries (52, 53, 54, 58)	67 225		67 225	70 150	-4,2
<b>Total actif circulant</b>	<b>171 497 690</b>	<b>19 836 378</b>	<b>151 661 313</b>	<b>1 649 841 040</b>	<b>-90,8</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>645 646 081</b>	<b>269 955 174</b>	<b>375 690 907</b>	<b>1 878 092 226</b>	<b>-80,0</b>

## Bilan passif

PASSIF (en €)	Exercice 2017 avant affectation	Exercice 2016 avant affectation	Evolution (en %)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Dotations, apports (102)	5 351 134	5 427 325	-1,4
Biens remis en pleine propriété aux organismes (103)	3 100 193	3 100 193	0,0
Réserves (106)	144 543 992	143 278 169	0,9
Régimes de base (ou branche)	44 257 123	44 257 123	0,0
Régimes complémentaires (ou branche)	1 970 264	1 859 830	5,9
Autres	98 316 606	97 161 216	1,2
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur) (11)	-602 553 213	-554 887 123	8,6
Régimes de base (ou branche)	-476 708 641	-454 181 525	5,0
Régimes complémentaires (ou branche)	-266 363	-99 508	167,7
Autres	-125 578 209	-100 606 090	24,8
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (12)	7 706 370	-47 072 300	-116,4
Régimes de base (ou branche)	7 749 426	-47 015 879	-116,5
Régimes complémentaires (ou branche)	-43 055	-56 421	-23,7
Autres	0	0	
Subventions d'investissements (131+138-139)	4 611 353	4 700 611	-1,9
Provisions réglementées (14)	1 783 074	1 433 221	24,4
<b>Total capitaux propres</b>	<b>-435 457 097</b>	<b>-444 019 904</b>	<b>-1,9</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (15)</b>			
Provisions pour risques et charges courantes (151)	5 370 451	6 707 623	-19,9
Provisions pour risques et charges techniques (152)	62 322 756	73 737 506	-15,5
Autres provisions pour charges (158)	3 347 697	3 693 174	-9,4
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>71 040 903</b>	<b>84 138 303</b>	<b>-15,6</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts auprès des établissements de crédit** (164, 51 créditeur)	2 162 558	2 988 617	-27,6
Dépôts et cautionnements reçus (165)	399 659	360 337	10,9
Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (167)	343 000 000	335 000 000	2,4
Autres emprunts et dettes assimilées (168)	335 463	224 828	49,2
Dettes entre organismes de sécurité sociale (175)	0	28 567	
<b>Total dettes financières</b>	<b>345 897 679</b>	<b>338 602 350</b>	<b>2,2</b>
<b>AUTRES DETTES</b>			
Clients et cotisants créditeurs	60 677	11 411	431,7
Cotisants créditeurs (4192 à 4195)	60 677	11 411	
Fournisseurs de biens, prestataires de services et comptes rattachés (401, 403, 4081)	10 394 086	9 219 349	12,7
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés (404, 405, 4084)	1 523 493	1 979 971	-23,1
Prestataires : versements directs aux assurés et allocataires (406, 4086)	125 924 128	133 813 894	-5,9
Prestataires : versements à des tiers (407, 4087)	203 559	143 350	42,0
Personnel et comptes rattachés (42)	25 265 198	26 572 532	-4,9
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43)	108 552 846	112 408 058	-3,4
Entités publiques (44)	38 556 074	30 593 732	26,0
Organismes et autres régimes de sécurité sociale (45)	51 496 054	1 378 775 012	-96,3
Créditeurs divers (46)	17 042 611	9 725 194	75,2
Comptes transitoires ou d'attente (47)	14 980 760	195 807 095	-92,3
Produits constatés d'avance (487)	209 935	321 880	-34,8
<b>Total Autres dettes</b>	<b>394 209 421</b>	<b>1 899 371 478</b>	<b>-79,2</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>375 690 907</b>	<b>1 878 092 226</b>	<b>-80,0</b>

## Compte de résultat du Régime minier (toutes gestions locales) – charges

CHARGES (en €)	Exercice 2017	Exercice 2016	Evolution (en %)
<b>CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (I)</b>			
<b>Prestations sociales</b>	<b>2 775 115 438</b>	<b>2 898 622 516</b>	<b>-4,3</b>
Prestations légales (6561)	2 710 814 321	2 839 322 433	-4,5
Prestations extra légales : action sanitaire et sociale (6562)	28 210 141	25 831 894	9,2
<i>Actions individualisées (6562x1)</i>	24 245 708	23 062 362	5,1
<i>Actions collectives (6562x2)</i>	3 964 433	2 769 532	43,1
Actions de prévention (6563)	3 488 121	3 281 877	6,3
Prestations spécifiques à certains régimes (6564)	27 862 762	27 015 380	3,1
Diverses prestations (6565, 6568)	4 740 093	3 170 932	49,5
<b>Charges techniques, transferts, subventions et contributions</b>	<b>191 308 753</b>	<b>180 118 104</b>	<b>6,2</b>
Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés (6571)	167 077 784	156 246 432	6,9
<i>Compensations et Dotations (6571x1)</i>	32 542 133	18 346 791	77,4
<i>Contribution versée à la CNSA (6571155)</i>	117 763 481	118 489 235	-0,6
<i>Autres transferts (6571 sauf 6571x1, 6571155)</i>	16 772 170	19 410 406	-13,6
Autres charges techniques (6572)	24 230 969	23 871 673	1,5
<b>Diverses Charges techniques (658)</b>	<b>879 880</b>	<b>1 147 873</b>	<b>-23,3</b>
<b>Dotations aux provisions pour charges techniques</b>	<b>64 991 252</b>	<b>75 466 066</b>	<b>-13,9</b>
Pour prestations sociales (6814)	62 282 722	73 737 506	-15,5
Pour dépréciation des actifs circulant (6817)	2 708 530	1 728 561	56,7
<b>Total des charges de gestion technique (I)</b>	<b>3 032 295 323</b>	<b>3 155 354 559</b>	<b>-3,9</b>
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE (II)</b>			
<b>Achats</b>	<b>45 941 923</b>	<b>52 218 689</b>	<b>-12,0</b>
Autres achats (60 sauf 603, 606, 607)	4 310 691	5 333 179	-19,2
Variation des stocks approvisionnements et marchandises (603)	501 096	841 628	-40,5
Achats non stockés de matières et fournitures (606)	11 450 097	11 519 178	-0,6
Achats de marchandises (607)	29 680 039	34 524 704	-14,0
<b>Autres charges externes (61, 62)</b>	<b>77 726 303</b>	<b>80 394 629</b>	<b>-3,3</b>
Services extérieurs (61)	52 390 537	54 017 306	-3,0
Autres services extérieurs (62)	25 335 766	26 377 323	-3,9
<i>Personnels extérieurs à l'organisme (621)</i>	2 598 409	3 176 878	-18,2
<i>Autres services extérieurs (62 sauf 621)</i>	22 737 357	23 200 446	-2,0
<b>Impôts, taxes et versements assimilés (63)</b>	<b>24 159 641</b>	<b>25 816 150</b>	<b>-6,4</b>
Taxes liés aux personnels (631, 632, 633)	19 758 584	20 954 700	-5,7
Taxes sur le chiffre d'affaire non récupérable (6352)	2 107 125	2 436 868	-13,5
Autres taxes (635 sauf 6352, 637)	2 293 932	2 424 582	-5,4
<b>Charges de personnel (64)</b>	<b>236 420 101</b>	<b>242 383 387</b>	<b>-2,5</b>
Salaires et traitements (641 à 644)	170 354 431	174 511 419	-2,4
Charges sociales (645 à 648)	66 065 670	67 871 968	-2,7
<b>Autres charges de gestion courante (651 à 655)</b>	<b>1 908 603</b>	<b>3 685 489</b>	<b>-48,2</b>
Diverses charges de gestion courante (651 à 654)	381 001	1 170 428	-67,4
Autres charges de gestion courante (655)	1 527 602	2 515 061	-39,3
<b>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (6811,6812,6815,6816)</b>	<b>14 562 759</b>	<b>16 213 687</b>	<b>-10,2</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE (II)</b>	<b>400 719 330</b>	<b>420 712 031</b>	<b>-4,8</b>

Compte de résultat du Régime minier (toutes gestions locales) – charges (suite)

CHARGES (en €)	Exercice 2017	Exercice 2016	Evolution (en %)
<b>CHARGES FINANCIÈRES (III)</b>			
Charges financières sur opérations de gestion courante et techniques (661,664,665,666,667)	108 487	338 526	-68,0
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>108 487</b>	<b>338 526</b>	<b>-68,0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante (671)	1 091 278	636 759	71,4
Charges exceptionnelles sur opérations techniques (674)	19 024	198 107	-90,4
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (675)	415 264	458 704	-9,5
Autres charges exceptionnelles (678)	402 518	274 588	46,6
Dotations aux amortissements dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles (687)	1 029 405	13 369	7 600,1
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>2 957 489</b>	<b>1 581 527</b>	<b>87,0</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS (V)</b>			
Impôts sur les bénéfices et assimilés (695)	-114 425	-52 521	117,9
<b>Total impôts sur les bénéfices et assimilés (V)</b>	<b>-114 425</b>	<b>-52 521</b>	<b>117,9</b>
<b>TOTAL DES CHARGES VI =I+II+III+IV+V</b>	<b>3 435 966 204</b>	<b>3 577 934 123</b>	<b>-4,0</b>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE (XII = XI-VI)	7 706 370	0	
<b>TOTAL GENERAL (XIII = VI + XII)</b>	<b>3 443 672 574</b>	<b>3 577 934 123</b>	<b>-3,8</b>

## Compte de résultat du Régime minier (toutes gestions locales) – produits

PRODUITS	Exercice 2017	Exercice 2016	Evolution (en %)
<b>PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (VII)</b>			
<b>Cotisations, impôts et produits affectés</b>	<b>59 369 979</b>	<b>89 543 944</b>	<b>-33,7</b>
Cotisations sociales (7561)	58 136 176	61 303 197	-5,2
Produits versés par une entité publique autre que l'État (7564)	55	72 905	-99,9
Impôts : contribution sociale généralisée (7565)	-74 075	24 745 558	-100,3
Impôts et taxes affectés (7566)	1 307 822	3 422 284	-61,8
<b>Produits techniques</b>	<b>3 010 788 842</b>	<b>3 054 181 699</b>	<b>-1,4</b>
Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés (7571)	1 798 070 709	1 790 471 699	0,4
Compensations et Dotations (7571x1)	1 653 675 375	1 643 063 106	0,6
Prise en charge par la CNSA (7571144)	130 086 688	131 556 435	-1,1
Autres transferts (7571 sauf 7571x1, 7571144)	14 308 647	15 852 157	-9,7
Contributions publiques (7572)	1 212 718 133	1 263 710 000	-4,0
<b>Divers produits techniques (758)</b>	<b>2 885 445</b>	<b>3 268 626</b>	<b>-11,7</b>
<b>Reprises sur provisions et sur dépréciations</b>	<b>74 437 170</b>	<b>74 674 597</b>	<b>-0,3</b>
Reprises sur provisions pour charges techniques (7814)	73 737 472	73 117 145	0,8
Reprises sur dépréciations des actifs circulants (7817)	699 698	1 557 452	-55,1
<b>TOTAL DES PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (VII)</b>	<b>3 147 481 436</b>	<b>3 221 668 866</b>	<b>-2,3</b>
<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE (VIII)</b>			
<b>Ventes de produits et prestations de services (70)</b>	<b>260 434 387</b>	<b>273 476 204</b>	<b>-4,8</b>
Prestations de services (706)	201 028 092	205 503 543	-2,2
Ventes de marchandises (707)	51 415 287	59 634 171	-13,8
Autres ventes (70 sauf 706 et 707)	7 991 008	8 338 489	-4,2
<b>Production immobilisée (72)</b>	<b>10 301</b>	<b>7 448</b>	<b>38,3</b>
<b>Subventions d'exploitation (74)</b>	<b>3 594 582</b>	<b>2 328 350</b>	<b>54,4</b>
<b>Autres produits de gestion courante (751 à 755)</b>	<b>21 272 398</b>	<b>23 359 654</b>	<b>-8,9</b>
Autres produits de gestion courante (751 à 754)	823 526	787 639	4,6
Autres produits de gestion courante (755)	20 448 872	22 572 015	-9,4
<b>Reprises sur provisions et sur dépréciations (7811,7815,7816)</b>	<b>4 736 973</b>	<b>3 825 771</b>	<b>23,8</b>
<b>Transferts de charges d'exploitation (791)</b>	<b>396 934</b>	<b>268 265</b>	<b>48,0</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS DE GESTION COURANTE (VIII)</b>	<b>290 445 575</b>	<b>303 265 691</b>	<b>-4,2</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS (IX)</b>			
<b>Produits financiers sur opérations de gestion courante et techniques (76 sauf 768)</b>	<b>15 407</b>	<b>42 086</b>	<b>-63,4</b>
Autres produits financiers et transfert de charges financières (768,786,796)		18 916	
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (IX)</b>	<b>15 407</b>	<b>61 002</b>	<b>-74,7</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (X)</b>			
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante (771)</b>	<b>2 432 376</b>	<b>2 175 259</b>	<b>11,8</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion technique (774)</b>	<b>126 802</b>	<b>-35 809</b>	<b>-454,1</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital (775,777,778)</b>	<b>2 896 396</b>	<b>3 613 645</b>	<b>-19,8</b>
<b>Reprises sur provisions et transfert de charges exceptionnelles (787,797)</b>	<b>274 583</b>	<b>121 896</b>	<b>125,3</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (X)</b>	<b>5 730 156</b>	<b>5 874 991</b>	<b>-2,5</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (XI = VII+VIII+IX+X)</b>	<b>3 443 672 574</b>	<b>3 530 870 549</b>	<b>-2,5</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE DÉFICITAIRE (XII = XI-VI)</b>		<b>47 063 573</b>	<b>-100,0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (XIII = XI + XII)</b>	<b>3 443 672 574</b>	<b>3 577 934 123</b>	<b>-3,8</b>

---

**La CANSSM adresse ses remerciements à ses collaborateurs et aux patients de l'offre de santé Filiéris pour leur participation lors des prises de vues illustrant ce rapport annuel.**

**Création graphique :** Parimage

**Photographies :** Fabio Alba ; Raphaël de Bengy ; BNPSI Florent Durand ; Filiéris

**PILOTAGE ET COORDINATION :** Canssm - Direction de la communication

**Impression :** Com'One

**Filieris**  
la santé en action

[fileris.fr](http://fileris.fr)



[secumines.org](http://secumines.org)

**CANSSM** - Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines  
Siège social : 77, avenue de Ségur - 75714 Paris Cedex 15

